SYNDICAT MIXTE

RIVAGE

SALSES-LEUCATE

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
de l'étang de Salses-Leucate

ANNEXES

SAGE
Etang de Salses-Leucate

Approuvé le 25 septembre 2015

la Région Languedoc Roussillon

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

ANNEXES

Sommaire :

Annexe I : LISTE DES ACRONYMES 1
Annexe II : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU PÉRIMÈTRE DU SAGE 5
Annexe III : ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL DE CRÉATION DE RIVAGE 8
Annexe IV : TABLEAU DE BORD DU SAGE 2004 ET BILAN DES ACTIONS 14
Annexe V : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS INSCRITES DANS LE SECOND CONTRAT D'ÉTANG. 16
Annexe VI : ARRÊTÉ DE RENOUVELLEMENT DE LA CLE 18
Annexe VII : ARRÊTÉ DE MODIFICATION DE LA CLE 24
Annexe VIII : CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CLE 30
Annexe IX : LISTE DES INVITÉS AUX GROUPES DE TRAVAIL 31
Annexe X : CALENDRIER DES RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL 32
Annexe XI : LISTE DES PROBLÈMES ET MESURES DE LA MASSE D'EAU FRDC02A (RACOU PLAGE - EMBOUCHURE DE L'AUDE) 34
Annexe XII : TABLEAU COMPARATIF DES ESPÈCES DE POISSONS INVENTORIÉES EN 1980 ET 2006 35
Annexe XIII : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES 30 ENTITÉS DES ZONES HUMIDES 36
Annexe XIV : SYNTHÈSE DES ZNIEFF I DU PÉRIMÈTRE 37
Annexe XV : SYNTHÈSE DES ZNIEFF II DU PÉRIMÈTRE 44
Annexe XVI : TABLEAUX DE BORD TENDANCES ET SCENARIOS 45
Annexe XVII : ORIENTATIONS FONDAMENTALES SDAGE 48
Annexe XVIII : PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE ET SAGE DE L'ÉTANG DE SALSES-LEUCATE 50
Annexe XIX : Compte-rendu CLE du 15 décembre 2000 - Adoption des normes microbiologiques pour les stations d'épuration du bassin-versant 51
Annexe XX : BIBLIOGRAPHIE 54

Annexe I : LISTE DES ACRONYMES

Acronyme : définition

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ACELS : Association des Communes de l'étang de Salses-Leucate
ACM : Association de Chasse Maritime
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEP : Alimentation en Eau Potable
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
ARS : Agence Régionales de la Santé (anciennement DDASS)
ASF : Autoroutes du Sud de la France
BAC : Bassin d'Alimentation du Captage
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BRL : Bas Rhône du Languedoc
BV : Bassin-Versant
CA : Chambre d'agriculture
CAT : Centre d'Aide par le Travail
CDT : Chambre Départementale de tourisme
CE : Code de l'environnement
CE : Commission Européenne
CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
CEMAGREF : Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
CEN-LR : Conservatoire des Espaces Naturels en Languedoc-Roussillon
CEPRALMAR : Centre d'Étude et de PRomotion des Activités Lagunaires et MARitimes
CG : Conseil Général
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CGPPP ou CG3P : Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
CLE : Commission Locale de l'Eau
CLPMEM, CRPMEM ou CNPMEM : Comité Local, Régional ou National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
COPIL : Comité de Pilotage
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CU : Code de l'urbanisme
DCE : Directive Cadre Eau
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDAM, DIDAM ou DRAM : Direction Départementale, Interdépartementale ou Régionale des Affaires Maritimes
DDASS ou DRASS : Direction Départementale ou Régionale des Administrations Sanitaires et Sociales
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDE : Direction Départementale de l'Équipement
DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations (anciennement DSV)
DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeur
DDT : DichloroDiphénylTrichloroéthane
DDT : Direction Départementale des Territoires
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DIRM : Direction Inter-Régionale de la Mer
DML : Direction de la Mer et du Littoral
DOCOB : Document d'Objectif

Acronyme : définition

DPE : Domaine Privé de l'État
DPM : Domaine Public Maritime
DPMn : Domaine Public Maritime naturel
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DRE : Direction Régionale de l'Équipement
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSV : Direction des Services Vétérinaires
DTR : Développement des Territoires Ruraux
ECCLA : Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois
EID : Entente Interdépartementale pour la Démoustication
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EVPP : Emballages Vides de Produits Phytosanitaires
FILMED : Forum Interrégional des Lagunes Méditerranéennes
FMA : Flux Maximum Admissible
GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique
GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIZC : Gestion Intégrée de la Zone Côtière
GRP : Grande Randonnée de Pays
HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
IGP : Indication Géographique Protégée
IPSN : Institut de Protection et de Sûreté Nucléaire
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
LR : Languedoc-Roussillon
MAEt : Mesure AgroEnvironnementale de Territoire
MEDD : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
MISE : Mission InterServices de l'Eau
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PAC : Politique Agricole Commune
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PAEt : Projet AgroEnvironnemental de Territoire
PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PAPI : Plans d'Action de Prévention contre les Inondations
PAPPH : Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles
PCB : PolyChloroBiphényles
PCS : Plan Communal de Sauvegarde
PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PGRI : Programme de Gestion du Risque Inondation
(**PGZH** : Plan de Gestion en faveur des Zones Humides - voir SGZH)

Acronyme : définition

PLAGEPOMI : Plan de Gestion des Poissons Migrateurs
PLU : Plan local d'urbanisme
PMCA : Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
PNR : Parc Naturel Régional
PO : Pyrénées-Orientales
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisés
PPR : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PSR : Plan de Submersions Rapides
QEL : Qualité des Eaux Littorales
RCO : Réseau du Contrôle Opérationnel
RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance
REMI : Réseau de surveillance Microbiologique
REPHY : Réseau de surveillance des Phytoplanctons et des Phycotoxines
REPOM : RÉseau de surveillance de la qualité des eaux et sédiments des POrts Maritimes
RFF : Réseau Ferré de France
RINBIO : Réseau Intégrateurs Biologiques
RIVAGE : Regroupement Intercommunal de Valorisation, d'Aménagement et de Gestion de l'Étang
RMC : Rhône Méditerranée et Corse
RNABE : Risque de Non Atteinte du Bon État
RNOSED : Réseau National d'Observation du SEDiment
ROCCH : Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du milieu marin
RSL : Réseau de Suivi Lagunaire
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration
SAU : Surface Agricole Utile
SAUR : Société d'Aménagement Urbain et Rural
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDC : Schéma Départemental de Carrières
SDEN : Schéma Départemental des Espaces Naturels
SGZH : Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides
SLGRI : Stratégie locale de gestion du risque inondation
SIAH : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique
SIC : Site d'Importance Communautaire
SIVOM : Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples
SMMAR : Syndicat Mixte de Milieux Aquatiques et des Rivières
SMNLR : Service Maritime et de Navigation du Languedoc - Roussillon
SMVM : Schéma de mise en valeur de la mer
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPEPLLB : Syndicat de Production d'Eau Potable Le Barcarès-Leucate
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain
TBT : TriButyl Etain
TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles
UE : Union Européenne
ZH : Zones Humides

Acronyme : définition

ZHIEP : Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier
ZICO : Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation
ZSGE ou **ZHSGE** : Zone humide Stratégique pour la Gestion de l'Eau

Annexe II : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU PÉRIMÈTRE DU SAGE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE L'AUDE

PREFECTURE DE L'AUDE **PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES**

ARRETE n° 95-2664
Portant fixation du périmètre du schéma d'aménagement et
de gestion des eaux de l'Etang de SALSES-LEUCATE

Le PREFET de l'AUDE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le PREFET des PYRENEES ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi 92-3 du 3 Janvier 1992 sur l'eau,

VU le décret 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi précitée relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

VU les circulaires de Monsieur le Ministre de l'Environnement des 15 Octobre et 9 Novembre 1992,

VU les avis des conseils municipaux des Communes concernées par le périmètre,

VU l'avis du Conseil Général de l'AUDE en date du 29 Mai 1995,

VU l'avis du Conseil Général des PYRENEES ORIENTALES en date du 27 juin 1995,

VU l'avis du Conseil Régional Languedoc-Roussillon en date du 13 Juillet 1995,

VU l'avis du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse en date du 8 Septembre 1995,

Considérant l'intérêt que revêt l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur l'Etang de SALSES-LEUCATE afin de fixer notamment les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de ce milieu,

SUR proposition de Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Aude et des PYRENEES ORIENTALES.

ARRETENT :

ARTICLE 1er :

Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Etang de SALSES-LEUCATE est fixé, conformément au document graphique ci-joint et ainsi qu'il suit :

A.D. Aude, 2546 W 3

Communes concernées :

Dans les Pyrénées-Orientales :

OPOUL-PERILLOS
LE BARCARES
SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
SAINT HYPPOLYTE
SALSES-LE-CHATEAU

Dans l'Aude

LEUCATE
FITOU
CAVES
TREILLES

ARTICLE 2 :

Le Préfet de l'AUDE est désigné comme Préfet coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE

ARTICLE 3 :

M. le Préfet Coordonateur de Bassin,
MM. les Secrétaires Généraux de l'AUDE et des PYRENEES-ORIENTALES
M. le Sous-Préfet de NARBONNE
M. le Directeur Régional de l'Environnement
M. le Directeur du Service Maritime et de Navigation du LANGUEDOC-ROUSSILLON
MM. les Maires des Communes susvisées

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairies et dont mention sera insérée dans deux journaux régionaux ou locaux et au recueil des Actes Administratifs des Préfectures de l'AUDE et des PYRENEES-ORIENTALES.

A CARCASSONNE, le 18 JAN. 1996

Le PREFET de l'AUDE
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Michel HENRY

A PERPIGNAN, le 11 JAN. 1996

Le PREFET des PYRENEES-ORIENTALES
Pour le Préfet,
et par délégation :
Le Secrétaire Général,

François PENY

Pour ampliation :
L'Attaché, Chef de Bureau,

René VAYSSELIER

2546W3.jpg @ 12,7% (RVB/8*) *

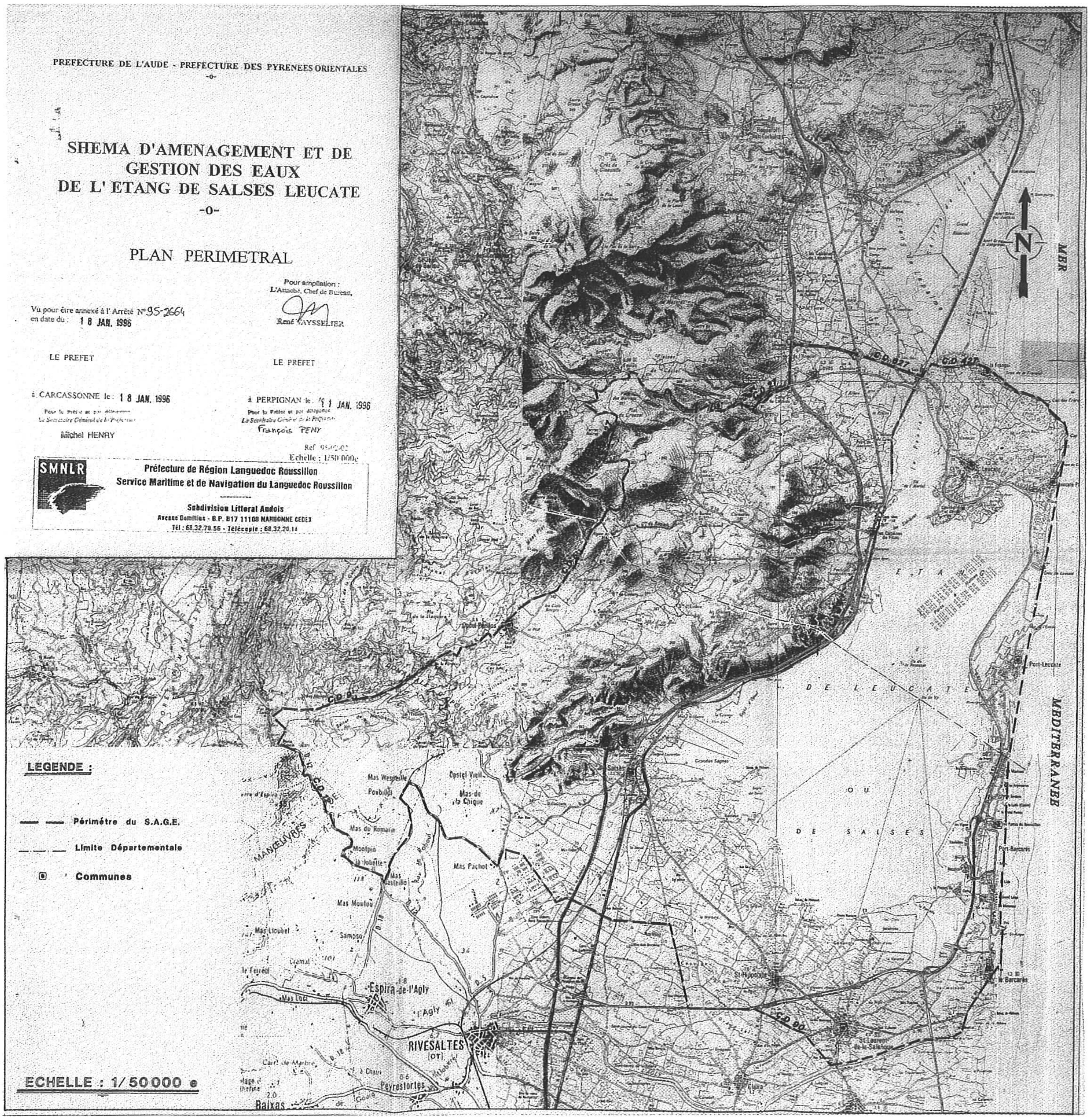

Annexe III : ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL DE CRÉATION DE RIVAGE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUDE

Arrêté interpréfectoral n°2004-11-3425 portant création du Syndicat Intercommunal « R.I.V.A.G.E »

LE PREFET DE L'AUDE
Chevalier de la légion d'honneur,

LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES
Chevalier de la légion d'honneur,

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté interpréfectoral 95-2664 portant fixation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Salses-Leucate

VU l'arrêté interpréfectoral 2004-11-1650 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Salses-Leucate

VU les délibérations concordantes par lesquelles les conseils municipaux des communes du Barcarès (11 décembre 2003), Caves (3 novembre 2004), Fitou (19 novembre 2003), Leucate (16 octobre 2003), Opoul Perillos (20 octobre 2003), Salses le Château (29 octobre 2003), St Hippolyte (21 octobre 2003), St Laurent de la Salanque (16 octobre 2003) et Treilles (21 octobre 2004) demandent la création du syndicat

VU l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement Languedoc-Roussillon en date du 18 mars 2004

SUR proposition du sous-préfet de Narbonne

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : COMPOSITION ET DÉNOMINATION
Il est créé entre les communes de Le Barcarès, Caves, Fitou, Leucate, Opoul Périllos, Salses le Château, St Hippolyte, St Laurent de la Salanque et Treilles un syndicat intercommunal qui prend la dénomination de R.I.V.A.G.E. (Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Etang de Salses-Leucate)

ARTICLE 2 : OBJET
Le syndicat a pour objet la gestion concertée et l'aménagement intégré de l'étang et des zones humides situées sur le périmètre du S.A.G.E. de l'étang de Salses-Leucate

ARTICLE 3 : COMPETENCES ET MISSIONS

I) COMPETENCES :
1- Animation et coordination des actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et du contrat d'étang de l'étang de Salses-Leucate
2- Gestion et aide à l'aménagement de l'étang et des zones humides
3- Organisation de la concertation relative à la gestion des activités sur l'étang, les zones humides et les bordures de l'étang.

II) MISSIONS :

❖ **Gestion des contrats d'étang :**

- élaboration de contrats d'étangs (programmes d'actions, montages financiers)
- mise en œuvre et suivi, mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord
- évaluation des actions

❖ **Assistance technique et administrative à la Commission Locale de l'Eau :**

- finalisation du SAGE
- appui technique à la CLE pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE
- secrétariat de la CLE

❖ **Organisation de la concertation :**

- dans le cadre du comité consultatif du syndicat

❖ **Appui technique à maîtrise d'ouvrage, suivi des dossiers en cours :**

- assistance technique aux porteurs de projets liés aux compétences du syndicat
- suivi des dossiers relatifs à la gestion de l'eau et des zones humides sur le périmètre du SAGE

❖ **Maîtrise d'ouvrage possible d'opérations concourant à l'objectif principal du syndicat**

❖ **Mise en place d'un observatoire du milieu :**

- Suivi des indicateurs de qualité du milieu
- Utilisation de ces données pour adapter les actions menées

❖ **Information, communication, sensibilisation :**

- auprès des habitants du périmètre, des scolaires
- sur les milieux, les activités, les actions du syndicat.

ARTICLE 4 : CHAMP TERRITORIAL
Le territoire d'action du syndicat s'étend sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate et des communes qui le composent

ARTICLE 5 : SIEGE
Le siège du syndicat est établi en mairie de Leucate

ARTICLE 6 : DUREE - DISSOLUTION
Le syndicat est créé pour une durée de 5 ans. Il est ou peut être dissous selon les dispositions du C.G.C.T.

ARTICLE 7 : ADHESION – RETRAIT
L'adhésion ou le retrait d'une commune est soumise aux modalités du C.G.C.T.

ARTICLE 8 : BUDGET

Le budget du syndicat comprend les recettes prévues à l'article L 5212-19 du C.G.C.T. Il pourvoit aux dépenses définies à l'article L 5212-18 du C.G.C.T.

- les contributions financières des membres versées en totalité au cours du premier trimestre de chaque année. La contribution de chaque membre au syndicat est votée chaque année conformément aux clés de répartition suivantes :

1- Pour les communes de Leucate et du Barcarès, la participation au budget syndical est fixe et arrêtée à 30 % pour chaque commune.

2- Pour les communes de St Hippolyte, Salses le Château et St Laurent de la Salanque, la contribution totale s'élève à 35 % du budget syndical et les contributions par commune sont calculées suivant la clé de répartition suivante :

Commune	Superficie en zone humide (étang, ha)	Population estivale	Potentiel fiscal (4 taxes)	Fréquence superficie zone humide	Fréquence population estivale	Fréquence potentiel fiscal
St Hippolyte	1 116	2 260	537 604	41,56	15,26	12,09
Salses le Château	1 033	3 690	1 302355	38,47	24,92	29,28
St Laurent de la Salanque	536	8 860	2 608 315	19,96	59,82	58,64
TOTAL	2 685	14 810	4 448 274	100	100	100

Commune	**Contribution calculée sur la surface de la zone humide (60%)**	**Contribution calculée sur la population estivale (20%)**	**Contribution calculée sur le potentiel fiscal (20%)**	**Répartition sur une base de 35 %**
St Hippolyte	24,94	3,05	2,42	**10,64**
Salses le Château	23,08	4,98	5,86	**11,87**
St Laurent de la Salanque	11,98	11,97	11,73	**12,49**
TOTAL	60	20	20	**35**

3- Pour les communes de Caves, Treilles, Fitou et Opoul Périllos, la contribution totale s'élève à 5% du budget syndical et les contributions par commune sont calculées suivant la clé de répartition suivante :

Commune	Population permanente	Population estivale	Potentiel fiscal (4 taxes)	Fréquence population permanente	Fréquence population estivale	Fréquence potentiel fiscal
Treilles	163	333	95 341	9,10	9,15	12,63
Caves	357	607	137 648	19,93	16,68	18,24
Opoul Périllos	595	900	162499	33,22	24,73	21 ,53
Fitou	676	1 800	359 351	37,74	49,45	47,61
TOTAL	1 791	3 640	754 839	100	100	100

Commune	**Contribution calculée sur la population permanente (10%)**	**Contribution calculée sur la population estivale (30%)**	**Contribution calculée sur le potentiel fiscal (60%)**	**Répartition sur une base de 5%**
Treilles	0,91	2,74	7,58	**0,56**
Caves	1,99	5,00	10,94	**0,90**
Opoul Périllos	3,32	7,42	12,92	**1,18**
Fitou	3,77	14,84	28,56	**2,36**
TOTAL	10	30	60	**5**

ARTICLE 9 : ADMINISTRATION

Comité syndical :

- Composition :

Le comité syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Les conseils municipaux élisent également des délégués suppléants appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

La représentation des délégués est établie suivant le tableau ci-dessous :

Commune	Nombre de délégués titulaires
Le Barcarès	4
Leucate	4
St Laurent de la Salanque	2
Salses le Château	2
St Hippolyte	2
Fitou	1
Opoul Périllos	1
Caves	1
Treilles	1
TOTAL	18

- Fonctionnement :

Le comité syndical exerce toutes les fonctions prévues par le C.G.C.T.

Bureau :

Il comprend le président et 3 vice-présidents élus par le comité syndical.

Présidence :
Le président exerce les fonctions prévues au C.G.C.T.

ARTICLE 10 : COMITE CONSULTATIF
Suivant la préconisation du S.A.G.E. de l'étang de Salses-Leucate, un comité consultatif est créé afin de permettre une participation de tous les usagers aux orientations du syndicat.

Le comité consultatif est réuni au moins une fois par an, sur invitation du Président, en séance plénière ou en formation restreinte pour émettre un avis face à des demandes exprimées par le comité syndical.

Le comité consultatif est composé comme suit :

- Comité Local des Pêches du Quartier de Port Vendres
- Comité Régional des Pêches et des Cultures Marines – Commission Environnement
- Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate
- Prud'homie de St Laurent de la Salanque
- Prud'homie de Leucate
- Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées Orientales
- Fédération des Chasseurs de l'Aude
- Fédération des Chasseurs des Pyrénées Orientales
- Fédération Départementale de Voile de l'Aude
- Fédération Départementale de Voile des Pyrénées Orientales
- Association Ecologie des Corbières du Carcassonnais et du Littoral Audois
- Association Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées Orientales
- Association des Anciens Marins Pêcheurs
- Ifremer
- Agence de l'Eau
- Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
- DIREN
- SMNLR – cellule de l'eau
- Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes
- MISE de l'Aude
- MISE des Pyrénées Orientales
- Mission Pêche et Cultures Marines de la région Languedoc-Roussillon
- Cépralmar
- SATESE de l'Aude
- SATESE des Pyrénées Orientales
- Services Techniques du Département de l'Aude
- Services Techniques du Département des Pyrénées Orientales
- Service Technique du SIVOM de Leucate – Le Barcarès

La composition de ce comité peut être étendue à d'autres organismes socio-professionnels compétents sur le territoire et qui en ont fait la demande au Président du syndicat. Le rajout d'un membre au Comité Consultatif intervient sur vote favorable de la majorité simple des membres du comité syndical.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DES STATUTS
Toute modification des statuts du syndicat est soumise aux dispositions du C.G.C.T.

ARTICLE 12 : COMPTABLE
Le comptable du syndicat est le trésorier de Leucate

ARTICLE 13 : EXECUTION
Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales, Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

CARCASSONNE, le 10 novembre 2004

Le Préfet des Pyrénées Orientales

Thierry LATASTE

Le Préfet de l'Aude

Jean-claude BASTION

Annexe IV : TABLEAU DE BORD DU SAGE 2004 ET BILAN DES ACTIONS

O.S.	Objf.	Numéro	Préconisations	Terminée	En cours	Non entamée	Abandonnée	Commentaires
I. Garantir une qualité de l'étang et un partage de l'espace à la hauteur des exigences des activités traditionnelles	Réduire les apports domestiques	I - 1.1	Intégrer les paramètres bactériologiques dans la rédaction de arrêtés de rejet de stations d'épuration	x				
		I - 1.2	Prévoir un suivi de la qualité microbiologique des rejets des stations d'épuration dans les arrêtés de rejet	x				
		I - 1.3	Informer la DIDAM, les structures professionnelles de conchyliculture et de pêche et la structure locale de gestion des résultats des analyses bactériologiques du réseau REMI	x				
		I - 1.4	Réduire les apports de polluants organiques et trophiques (DBO, DCO, MES, N et P) à l'étang de Salses Leucate	x				2nd contrat d'étang
		I - 1.5	Réaliser un Schéma directeur d'Assainissement	x				Préalable aux travaux step
		I - 1.6	Installer un détecteur d'événements sur les systèmes d'assainissement de taille <2000 EH	?				
		I - 1.7	Informer la structure locale de gestion des événements détectés au niveau des stations d'épuration		x			Bilan annuel mais pas évènementiel
		I - 1.8	Anticiper la compétence des communes concernant la police sur l'assainissement autonome		x			Assainissement collectif prioritaire
	Réduire les apports diffus	I - 2.1	Mettre en conformité les rejets de serres			x		Règlementaire et consulaire
		I - 2.2	Respecter les Bonnes Pratiques Agricoles lors de l'application de produits phytosanitaires et lors de la récupération des emballages vides de produits phytosanitaires.		x			Règlementaire et consulaire
		I - 2.3	Assurer la pérennité des opérations de récupération des EVPP		x			Règlementaire et consulaire
		I - 2.4	Réaliser un plan d'épandage lors de l'utilisation des composts issus des boues de stations d'épuration				x	Sans objet
		I - 2.5	Sensibiliser les utilisateurs non agricoles aux pratiques d'application des produits phytosanitaires les plus respectueuses de l'environnement			x		Avec Natura 2000
		I - 2.6	Maîtriser les eaux de ruissellement		x			
	Gérer les usages sur l'étang	I - 3.1	Redéfinir l'espace dédié à l'activité de ski-nautique	x				
		I - 3.2	Déplacer l'activité de jet-ski de l'étang vers la mer	x				
		I - 3.3	Clarifier la situation du chenal inter-ports reliant Port Leucate à Port Barcarès				x	
		I - 3.4	Poursuivre la concertation autour de la place du kitesurf dans les activités ludiques sur l'étang de Salses-Leucate		x			Avec Natura 2000
		I - 3.5	Améliorer la signalisation des piquets des filets de pêche exploités et enlever les piquets abandonnés			x		
		I - 3.6	Rédiger un arrêté portant sur l'organisation des activités de loisir sur l'étang		x			Avec Natura 2000
		I - 3.7	Communiquer le zonage de l'étang et du littoral à tous les usagers		x			Avec Natura 2000
II. Préserver la valeur patrimoniale des zones humides	Mieux gérer les zones humides	II - 1.1	Prendre en compte la valeur patrimoniale des zones humides lors de l'aménagement d'un sentier de découverte		x			Sentier littoral
		II - 1.2	Limiter l'accès aux îles et presqu'îles de l'étang de Salses-Leucate		x			
		II - 1.3	Maîtriser le camping sauvage sur les berges de l'étang de Salses-Leucate		x			Surtout sur Leucate
		II - 1.4	Maîtriser la cabanisation		x			Surtout sur Leucate
		II - 1.5	Informer sur les risques de la cabanisation		x			Groupe travail cabaniers. Avec Natura
		II - 1.6	Réaliser et mettre en œuvre un plan de gestion pour les zones humides situées en bordure ouest, sud-ouest et sud de l'étang		x			Plan de gestion ZH sur tout le périmètre
		II - 1.7	Réaliser et mettre en œuvre un plan de gestion des plages		x			Avec Plan de gestion ZH et Natura 2000
	Agir pour améliorer ou préserver la qualité du milieu	II - 2.1	Réhabiliter la décharge de Salses-le-Château	x				
		II - 2.2	Meilleure intégration du rejet des pisciculture de Font Dame et Font Estramar		x			Avec Plan de gestion ZH
		II - 2.3	Entretenir les réseaux hydrauliques dans les zones humides			x		Avec Plan de gestion ZH
		II - 2.4	Faire respecter les réserve de chasse				x	
		II - 2.5	Lutter contre les plantes introduites et/ou envahissantes		x			Avec Natura 2000 et Life+LAG'Natur
	Protéger les zones humides remarquables	II - 3.1	Engager une action de protection réglementaire de l'île de la Corrège			x		
		II - 3.2	Engager une action de protection réglementaire de la mare d'Opoul			x		
		II - 3.3	Engager une mesure d'inventaire de type ZNIEFF I sur les Sagnes de Garrieux			x		
		II - 3.4	Favoriser l'acquisition de secteurs sensibles par le Conservatoire du Littoral			x		
		II - 3.5	Maintenir invariable la surface des zones humides		x			Avec Plan de gestion ZH

Suite…

O.S.	Objf.	Numéro	Préconisations	Terminée	En cours	Non entamée	Abandonnée	Commentaires
III. Protéger la qualité des eaux souterraines et mieux gérer leur exploitation	Préserver la ressource en eau potable	III - 1.1	Préserver la ressource en eau du Karst des Corbières			x		
		III - 1.2	Réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable		x			
		III - 1.3	Réduire le gaspillage de l'eau			x		En lien avec le SAGE des nappes Plio-quaternaire de la plaine du Roussillon
	Préserver la qualité des eaux soutn.	III - 2.1	Réaliser un inventaire des forages communaux, agricoles et privés abandonnés		x			Porté par le SAGE de nappes Plio-quaternaire de la plaine du Roussillon
		III - 2.2	Réaliser un inventaire des forages en service		x			Porté par le SAGE de nappes Plio-quaternaire de la plaine du Roussillon
	Informer	III - 3.1	Informer les usagers de la fragilité des ressources en eau souterraine et des moyens de leur préservation		x			Porté par le SAGE de nappes Plio-quaternaire de la plaine du Roussillon
IV. Améliorer le fonctionnement hydraulique des milieux	Mieux gérer les portes des graus	IV - 1.1	Maintenir des portes mobiles sur les graus de l'étang de Salses-Leucate			x		Organisation de la concertation (avec Natura 2000), mais blocage des pêcheurs
		IV - 1.2	Lancer une étude préalable au réaménagement des ouvrages sur les graus des conchyliculteurs, de la Corrège et de St Ange			x		Etude trés chère
		IV - 1.3	Réalisation d'un convention de gestion des portes réaménagées sur les graus de l'étang de Salses-Leucate			x		Organisation de la concertation (avec Natura 2000), mais blocage des pêcheurs
	Affiner les connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques	IV - 2.1	Analyser le fonctionnement hydraulique de la plaine de la Salanque			x		Avec Plan de gestion ZH
		IV - 2.2	Analyser le fonctionnement hydraulique des ruisseaux des Corbières Maritimes		x			Avec SIAH des Corbières maritimes (SMMAR)
V. Poursuivre la gestion concertée au niveau local	Créer une structure de gestion	V - 1.1	Créer une structure de gestion	x				RIVAGE !
TOTAL		50		10	23	14	3	
				20%	46%	28%	6%	

Annexe V : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS INSCRITES DANS LE SECOND CONTRAT D'ÉTANG

Action	Priorité	Commentaires
1.A.1 Poursuivre la mise à niveau des systèmes d'assainissement	1	Les travaux sur les stations sont achevés, et toutes respectent les normes de rejet du SAGE. Les résultats du suivi REMI de la lagune soulèvent cependant des questions sur de possibles disfonctionnements.
1.A.2 Contrôler les systèmes d'assainissement autonome	1	Une seule commune du bassin s'est dotée des moyens de contrôle de l'ANC. La difficulté de réalisation est liée à ce que l'ANC concerne essentiellement les cabanes qui n'ont pas d'existence légale.
1.A.3 Limiter l'impact des eaux pluviales sur l'étang	2	Beaucoup de travaux ont été réalisés par les communes sur les problèmes d'inondations. La gestion globale du pluvial, prévue dans le contrat, n'a pas été mise en œuvre et la question de la pollution par les eaux de ruissellement n'a pas été traitée.
1.A.4 Réduire les rejets provenant des piscicultures	1	Malgré des études révélant un impact négatif des rejets sur le milieu, l'action n'a pu aboutir du fait de difficultés de dialogue avec les pisciculteurs et d'une non révision de la réglementation (en effet les piscicultures respectent leurs arrêtés de rejet).
1.A.5 Réduire les rejets des serres hors sol	2	Un diagnostic sommaire a été réalisé mais ne s'est traduit par aucune réalisation. Les entretiens révèlent une faible d'implication des acteurs engagés dans cette action. De manière générale, il semble que le volet agricole est difficile à concrétiser dans les contrats de milieu.
1.A.6 Améliorer les traitements des effluents des caves vinicoles particulières	1	Déjà en cours à la signature du contrat, l'action s'est achevée conformément à ses préconisations. L'idée sous-jacente de l'étendre à l'ensemble du territoire (non formalisée dans la fiche action) ne s'est pas concrétisée du fait du manque de portage par les professionnels et du manque d'animation de la part de RIVAGE.
1.A.7 Limiter l'impact des ports sur le milieu	1	L'action est globalement achevée et constitue le prolongement de l'opération "Ports Propres" lancée avant l'élaboration du 2ème contrat.
1.A.8 Engager des actions en faveur du respect des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA)	1	A l'exception de l'engagement de la Cave de Leucate dans le Plan Végétal Environnement en 2010, aucune réalisation sur la promotion de bonnes pratiques agricoles n'a été enregistrée dans le cadre du contrat. Le traitement des aspects agricoles nécessite à la fois la mise en place d'une animation spécifique et une bonne articulation avec la profession. Ces deux conditions n'ont pu être réunies dans le contrat.
1.A.9 Elaborer une charte sur la gestion du parcellaire viticole	3	Action non mise en œuvre et jugée difficilement réalisable telle que prévue initialement. D'une part elle dépend de l'engagement des viticulteurs dans des dispositifs spécifiques (MAET), d'autre part elle ne peut qu'intervenir au moment du renouvellement du vignoble (tous les 30 ans).
1.A.10 Sensibiliser les utilisateurs non agricoles aux pratiques d'application des produits phytosanitaires	2	Seul un diagnostic sur les techniques de désherbage a été réalisé. Des actions sur cette thématique sont prévues dans le cadre du projet LIFE+ Lag'Nature.
1.A.11 Maîtriser la cabanisation sur l'ensemble du périmètre du SAGE	1	L'action s'est traduite par un diagnostic de la cabanisation (jugé satisfaisant) et des actions informelles de contrôle et d'information par les communes les plus concernées. Il est difficile d'apprécier les résultats en l'absence de données sur l'évolution de la cabanisation. Les entretiens montrent que la gestion de la cabanisation est complexe, nécessite des choix politiques forts, des efforts d'animation et des contrôles constants.
1.A.12 Maîtriser le camping sauvage	1	Les travaux sur le site du Goulet (prévus dans le contrat) et du Mouret (non prévus dans le contrat) ont été réalisés. Ayant mobilisé l'ensemble des financements prévus, la commune de Leucate n'a pas été en mesure de réaliser les aménagements prévus sur le site de la Mine.
1.B.1 Réhabiliter la décharge de Salses-le-Château	1	Le plan de réhabilitation (2009) et les travaux (2011) ont été achevés, le problème de la décharge est définitivement résolu.
1.B.2 Réaliser un plan de gestion dans les zones des sagnes et le mettre en œuvre	2	L'identification très fine des zones humides et leur hiérarchisation sont en cours de validation mais le plan de gestion et sa mise en œuvre n'ont pas démarré. En intégrant le projet DTR zones humides, l'action a pris une ampleur importante et s'est trouvée en confrontation avec les choix d'urbanisation de communes. Elle a donc mobilisé une part importante des moyens du syndicat. Elle sera finalisée dans le cadre du projet DTR zones humides et du SAGE révisé.
1.B.3 Réaliser des plans de gestion sur certaines zones d'arrière-plage et le mettre en œuvre	2	Même bilan que l'action précédente, les zones d'arrière plage sont intégrées dans le projet DTR zones humides.
1.B.4 Elaborer un diagnostic sur les établissements équestres	2	Un diagnostic sommaire a été réalisé mais ne s'est traduit par aucune réalisation. Les entretiens révèlent un manque d'implication des acteurs engagés dans cette action. Cela renvoie au fait que, de façon générale, le volet agricole semble difficile à concrétiser dans les contrats de milieu.
1.B.5 Lutter contre les espèces (animales ou végétales) introduites ou envahissantes	3	Intégrée dans le projet Natura 2000, cette action non prioritaire au vu du contrat a été entièrement réalisée.
1.B.6 Limiter l'accès aux îles et presqu'îles de l'étang de Salses-Leucate	2	L'action n'a pas été mise en œuvre par RIVAGE faute de temps. Un partenaire relève pourtant l'importance de cette sensibilisation : « les gens font n'importe quoi du fait du manque d'information ».
1.C.1 Mieux gérer la ressource en eau	1	L'action n'est pas achevée, seuls l'inventaire des forages et la réflexion ont été réalisés. L'élaboration du SAGE des nappes plio-quaternaires et la création d'un syndicat ad hoc interroge sur la pertinence de faire porter cette action par RIVAGE.
1.D.1 Suivi de l'efficacité des aires de remplissage des pulvérisateurs	1	Initiée en 2002, l'action s'est poursuivie sur la durée du contrat conformément à ce qui est prévu dans la fiche-action. Les efforts sur les ARS doivent cependant se poursuivre du fait de nombreux dysfonctionnements et de l'évolution de la réglementation concernant les produits phytosanitaires.

Action	Priorité	Commentaires
1.D.2 Engager des actions de suivi de la qualité du milieu	1	Le suivi a été réalisé sans toutefois correspondre aux opérations prévues, du fait de l'évolution des enjeux. Des acteurs s'interrogent sur l'opportunité de poursuivre d'autres suivis que le RSL, les problèmes majeurs étant bien identifiés et maîtrisés.
2.A.1 Gérer les crises de Dinophysis sur l'étang de Salses-Leucate	1	Le volet « protocole de mise à l'abri des coquillages » était quasiment achevé lors de la rédaction du contrat, mais y a été intégré. Le volet « expérimentation de la détoxification » n'était techniquement pas faisable.
2.B.1 Communiquer le zonage de l'étang et du littoral à tous les usagers	2	L'action n'a pas été traitée en raison du manque de temps du syndicat pour l'animation. Selon un élu, le zonage a été réalisé lors du premier contrat et a permis de faire cohabiter les différentes activités de l'étang. Seule la question de la cohabitation du Kite Surf avec les véliplanchistes pose encore problème.
2.B.2 Réaliser des sentiers de découverte respectueux de la faune et de la flore	3	Le tracé est réalisé mais seuls 5 km ont été aménagés sur les 60 prévus. Les travaux sont bloqués du fait d'une divergence de vues entre l'Etat et la commune de St Hippolyte, liée à l'appropriation du domaine public maritime par des cabaniers.
2.B.3 Equiper le centre halieu-touristique	3	Pas de réalisation durant la période du contrat, mais le projet est en cours via la démarche LIFE+ Lag'Nature. Certains financeurs émettent des réserves sur la pertinence du projet, notamment en termes de retombées pour les conchyliculteurs.
3.A.1 Mieux connaître la dynamique hydraulique de l'étang de Salses-Leucate	1	Des problèmes de financement et/ou d'identification du bon maître d'ouvrage ont amené l'IFREMER à réaliser cette action sur l'étang de Bages-Sigean. Lors des entretiens, elle est pourtant jugée prioritaire pour la connaissance du bassin et pour la gestion des portes.
3.A.2 Suivre les récifs artificiels de Leucate et du Barcarès	3	L'action a été réalisée suivant le plan initial.
3.B.1 Maintenir l'accessibilité aux zones de production de l'étang	1	Aucun dragage n'a été réalisé sur les sites prévus pendant la durée du contrat, mais d'autres travaux ont eu lieu ailleurs. En 2011, le dragage du chenal des conchyliculteurs a été réalisé. Selon les entretiens « la question des graus est de la responsabilité des communes, elles le gèrent à leur propre initiative ».
4.1 Piloter le contrat d'étang	1	Se référer au chapitre sur la gouvernance.

Annexe VI : ARRÊTÉ DE RENOUVELLEMENT DE LA CLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n° 2011181-0005
Portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Etang de Leucate ou de Salses

LE PREFET DE L'AUDE
Chevalier de la légion d'honneur,

VU le code de l'Environnement, Livre II, et notamment les articles L 212-1 à 212-7,

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et modifiant le code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-11-2079 du 5 juillet 2010 portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Etang de Salses Leucate,

VU la proposition du Conseil Régional du Languedoc Roussillon en date du 1er juin 2011,

VU la proposition du Conseil Général de l'Aude en date du 2 mai 2011,

VU la proposition du Conseil Général des Pyrénées Orientales en date du 26 mai 2011,

VU la proposition en date du 5 janvier 2011 de l'association des maires de l'Aude,

VU la proposition en date du 15 décembre 2010 de l'association des maires des Pyrénées Orientales,

VU le courrier en date du 18 novembre 2010 par lequel le syndicat de gestion du Parc Naturel Régional désigne son représentant,

VU le courrier en date du 2 mai 2011 par lequel le Président de la commission locale de l'eau du SAGE des nappes plio-quaternaires du Roussillon désigne son représentant,

VU le courrier en date du 26 avril 2011 par lequel le Président du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise désigne son représentant,

VU le courrier en date du 27 juin 2011 par lequel le Président du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale de la plaine du Roussillon désigne son représentant,

VU le courrier de la Fédération Régionale de la Coopération Vinicole du 1er décembre 2010 demandant son intégration à la CLE,

VU le courrier de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Littoral Méditerranéen en date du 1er mars 2011 demandant son intégration à la CLE,

CONSIDERANT que la durée du mandat des membres de la CLE du SAGE de Salses Leucate est arrivée à expiration,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la CLE du SAGE de l'étang de Salses Leucate est renouvelée ainsi qu'il suit :

I - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

Conseil Régional du Languedoc Roussillon :

- Monsieur Christian BOUILLE
  Conseiller Régional

- Monsieur Didier CODORNIOU
  Conseiller Régional

Conseil Général de l'Aude :

- Monsieur Sébastien PLA
  Conseiller Général du canton de Tuchan

- Monsieur Eric BRISSOT
  Conseiller Général du Canton de Durban

Conseil Général des Pyrénées Orientales :

- Monsieur Jean-Jacques LOPEZ
  Conseiller Général du canton de Rivesaltes

- Monsieur José PUIG
  Conseiller Général du canton de St Laurent de la Salanque

Communes figurant dans le périmètre :

AUDE

- Monsieur Jean DESMIDT
  Maire de Caves

- Madame Frédérique GLEIZES
  Conseillère municipale de Fitou

- Monsieur Michel PY
  Maire de Leucate

- Monsieur Dominique BEAUX
  Conseiller municipal de Leucate

- Monsieur Alain BOUTON
  Maire de Treilles

PYRENEES ORIENTALES

- Monsieur Georges BADIE
  Adjoint au maire du Barcarès

- Monsieur Jean-Louis MERIGNAC-FERRIE
  Conseiller Municipal du Barcarès

- Monsieur Alain GOT
  Adjoint au maire de St Laurent de la Salanque

- Monsieur Michel MONTAGNE
  Maire de St Hippolyte

- Mademoiselle Magalie CLOS
  Conseillère municipale de Salses le Château

- Monsieur Jean-François CARRERE
  Maire d'Opoul Périllos

Parc Naturel Régional de la Narbonnaise :

- Monsieur Yves PICAREL
  Membre du Comité syndical

Communauté de Communes Corbières en Méditerranée :

- Monsieur Gilles FRANCES
  Vice président de la Communauté de Commune

SAGE AGLY :

- Monsieur André BASCOU
  Président de la commission locale de l'eau

SAGE des nappes plioquaternaire de la plaine du Roussillon:

- Monsieur Serge GORCE
  Membre de la commission locale de l'eau

Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise :

- Monsieur Philippe DESLOT
  Vice Président au SYCOT

Syndicat Mixte de la Plaine du Roussillon :

- Monsieur Jean-Paul BILLES
  Président du SYCOT de la plaine du Roussillon

Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée :

- Monsieur Pierre ROIG
  Vice Président de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée

- Monsieur Louis CARLES
  Vice Président de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée

II - **COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS** :

Conchyliculteurs :

- Monsieur le Président du Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate ou son représentant

Pêcheurs professionnels :

- Monsieur le 1er Prud'homme des pêcheurs de Saint Laurent de la Salanque ou son représentant

- Monsieur le 1er Prud'homme des pêcheurs de Leucate ou son représentant

Associations de protection de la nature :

- Madame la Présidente de l'Association « Ecologie des Corbières, du Carcassonnais Et du Littoral audois » ou son représentant

Activités nautiques :

- Monsieur le Président du Comité départemental de Voile de l'Aude ou son représentant

- Monsieur le Président de la Fédération de vol libre des Pyrénées Orientales ou son représentant

Coopérative vinicole :

- Monsieur le Président de la Fédération régionale de coopération vinicole du Languedoc Roussillon ou son représentant.

Chambre d'Agriculture :

- Monsieur le Président de Chambre d'agriculture de l'Aude ou son représentant

- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales ou son représentant

Fédération départementale des chasseurs :

- Monsieur l'Administrateur de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées Orientales ou son représentant

- Monsieur l'Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Aude ou son représentant

Chambre de Commerce et d'Industrie :

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Languedoc Roussillon ou son représentant

Comité Départemental au Tourisme :

- Monsieur le Directeur du Comité Départemental du Tourisme des Pyrénées Orientales ou son représentant

- Monsieur le Directeur du Comité Départemental de Tourisme de l'Aude ou son représentant

Entente Départementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen :

- Monsieur le Président de l'EID Méditerranée ou son représentant

Association de consommateurs :

- Monsieur le Président de l'Union Fédérale des consommateurs ou son représentant

Propriétaires fonciers :

- Monsieur le Président du Groupement Initiatives et Participation ou son représentant

III - COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT.

- le Préfet coordonnateur de bassin représenté par la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
- le chef de la Mission Interservices Eau (M.I.S.E.) de l'Aude ou son représentant ;
- le chef de la Mission Interservices Eau (M.I.S.E.) des Pyrénées Orientales ou son représentant ;
- le Délégué à la Mer et au Littoral pour l'Aude et les Pyrénées Orientales ou son représentant ;
- le Délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ou son représentant ;
- le Directeur du Conservatoire du Littoral ou son représentant;
- le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant.

ARTICLE 2:
En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège auquel il appartient ; en outre, chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat ;

ARTICLE 3 :
Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

ARTICLE 4 :
Ce nouvel arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2010.

ARTICLE 5 :
Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude, et la Sous-préfète de Narbonne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission. Il fera également l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Aude et de la Préfecture des Pyrénées Orientales et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le ministère chargé de l'environnement (www.gesteau.eaufrance.fr).

CARCASSONNE, le 18 JUIL. 2011

Le Préfet de l'Aude

Anne-Marie CHARVET

Annexe VII : ARRÊTÉ DE MODIFICATION DE LA CLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture

Sous-préfecture de Narbonne

Mission des collectivités et l'animation territoriale

Section des politiques environnementales

Affaire suivie par :
Ghislaine GAILLOT

Arrêté préfectoral n° 2014357-0006
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau
(CLE) du SAGE de l'étang de Salses Leucate

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'Environnement, Livre II, et notamment les articles L 212-1 à 212-7 ;

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et modifiant le code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2004-11-2868 du 20 décembre 2004 portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE de l'étang de Salses Leucate ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2008-11-4494 du 2 juillet 2008 et n° 2010-11-2079 du 5 juillet 2010 portant modification de l'arrêté précité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011181-0005 du 18 juillet 2011 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de Salses Leucate, modifié ;

Vu le courrier de l'association des maires de l'Aude en date du 22 octobre 2014 portant désignation des représentants des communes membres de la commission locale de l'eau du SAGE de l'étang de Salses Leucate ;

Vu le courrier électronique de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées orientales en date du 12 novembre 2014 portant désignation des représentants des communes membres de la commission locale de l'eau du SAGE de l'étang de Salses Leucate ;

37 Boulevard Général de gaulle BP 820 11108 NARBONNE CEDEX
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h15/12h – 13h15/16h et le vendredi de 8h15/12h – 13h15/15h
Téléphone : 04.68.90.33.40 - Télécopie : 04.68.90.43.60
Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : http://www.aude.gouv.fr/ - Facebook : http://www.facebook.com/prefecture.aude

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée en date du 13 juin 2014 portant désignation de son représentant à la commission locale de l'eau du SAGE de l'étang de Salses Leucate ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Narbonne communauté d'agglomération en date du 26 juin 2014 portant désignation de ses représentants à la commission locale de l'eau du SAGE de l'étang de Salses Leucate ;

Vu la délibération du comité syndical du SCOT de la Plaine du Roussillon en date du 2 décembre 2014 portant désignation de son représentant à la commission locale de l'eau du SAGE de Salses Leucate ;

Considérant que certains membres de la CLE du SAGE de l'étang de Salses Leucate ont perdu les fonctions en considération desquelles ils avaient été désignés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

ARRETE :

ARTICLE 1:
La composition de la CLE du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude est modifiée comme suit :

I COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

- **Conseil Régional du Languedoc Roussillon**

- Monsieur Christian BOUILLE
  Conseiller Régional

- Monsieur Didier CODORNIOU
  Conseiller Régional

- **Conseil Général de l'Aude**

- Monsieur Sébastien PLA
  Conseiller Général du canton de Tuchan

- Monsieur Eric BRISSOT
  Conseiller Général du canton de Durban

- **Conseil Général des Pyrénées Orientales**

- Monsieur Jean-Jacques LOPEZ
  Conseiller Général du canton de Rivesaltes

- Monsieur José PUIG
  Conseiller Général du canton de St Laurent de la Salanque

Communes figurant dans le périmètre

AUDE

- Monsieur Robert HERVE
  Maire de Caves

- Monsieur Pierre ABELANET
  Conseiller municipal mairie de Fitou

- Monsieur Lucas JAULENT
  Conseiller municipal mairie Leucate

- Monsieur Philippe DESLOT
  Adjoint au maire de Leucate

- Monsieur Jean-Marc GAUTIER
  Adjoint au maire de Treilles

PYRENEES ORIENTALES

- Monsieur Georges BADIES
  Adjoint au maire du Barcarès

- Monsieur Loïc TOMISSI
  Conseiller municipal du Barcarès

- Monsieur Alain GOT
  Maire de Saint Laurent de la Salanque

- Monsieur Joël LEVASSEUR
  Maire de Saint Hippolyte

- Madame Andrée ESCARE
  Conseillère municipale de Salses le Château

- Monsieur Jean-François CARRERE
  Maire d'Opoul Périllos

• **Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération** :

  - Monsieur Gérard KERFISER
    Vice Président

  - Monsieur Michel PY
    Conseiller du Grand Narbonne communauté d'agglomération

• **Syndicat de Gestion du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise**

- Monsieur Bernard DEVIC
  Président du syndicat de gestion du PNR

• **SAGE des nappes plioquaternaires de la plaine du Roussillon**

- Madame Angélique SORLI
  Membre de la commission locale de l'eau

• **Syndicat mixte de la plaine du Roussillon**

- Monsieur Jean-Paul BILLES
  Président du SYCOT de la plaine du Roussillon

• **Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée**

- Monsieur Alain FERRAND
  Vice président de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée

- Madame Madeleine GARCIA VIDAL
  Vice présidente de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée

II - *COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS* :

Conchyliculteurs

- Monsieur le Président du syndicat des conchyliculteurs ou son représentant

Pêcheurs professionnels

- Monsieur le 1er Prud'home des pêcheurs de Saint Laurent de la Salanque ou son représentant
- Monsieur le 1er Prud'home des pêcheurs de Leucate ou son représentant

Association de protection de la nature

- Madame la Présidente l'association ECCLA ou son représentant

Activités nautiques

- Monsieur le Président du comité départemental de voile de l'Aude ou son représentant
- Monsieur le Président de la fédération de vol libre des Pyrénées Orientales ou son représentant

Coopérative vinicole

- Monsieur le Président de la fédération régionale de coopération vinicole Languedoc Roussillon ou son représentant

Chambre d'agriculture

- Monsieur le Président de la chambre d'agriculture de l'Aude ou son représentant
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales ou son représentant

Chambre de commerce et d'industrie

- Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie Languedoc Roussillon ou son représentant

Comité départemental au tourisme

- Monsieur le directeur départemental du tourisme des Pyrénées Orientales ou son représentant
- Monsieur le directeur départemental du tourisme de l'Aude ou son représentant

Entente départementale pour la démoustication du littoral méditerranéen

- Monsieur le président de l'EID Méditerranée ou son représentant

Fédération départementale des chasseurs

- Monsieur l'administrateur de la fédération des chasseurs de l'Aude ou son représentant
- Monsieur l'administrateur de la fédération des chasseurs des Pyrénées Orientales ou son représentant

Association de consommateurs

- Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs ou son représentant

Propriétaires fonciers

- Monsieur le président du Groupement Initiatives et Participation (GIP) ou son représentant

III - *COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT.*

- le Préfet coordonnateur de bassin représenté par le Directeur Régional de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant ;
- le chef de la Mission Interservices de l'Aude (MISE) ou son représentant ;
- le chef de Mission Interservices des Pyrénées Orientales (MISE) ou son représentant ;
- le délégué à la mer et au littoral pour l'Aude et les Pyrénées Orientales ou son représentant ;
- le Délégué de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ou son représentant ;
- le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatique (ONEMA) ou son représentant ;

ARTICLE 2 :
En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du collège auquel il appartient ; en outre, chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

ARTICLE 3 :
En cas de vacance du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans

les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir ;

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 5 :
Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude et le Sous-préfet de Narbonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission locale de l'eau du SAGE de l'étang de Salses Leucate. Il fera également l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs des Préfectures de l'Aude et des Pyrénées Orientales et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le Ministère chargé de l'Environnement (ww.gesteau.eaufrance.fr).

Carcassonne, le 15 JAN. 2015

Le préfet

Louis LE FRANC

Annexe VIII : CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CLE

Date	Lieu	Ordre du jour	Quorum	Validation
19 novembre 2010	Leucate	• Présentation des changements à apporter au document validé en 2004 et de la chargée de mission de la révision du SAGE. • Vote sur la révision du SAGE. • Présentation de l'état initial révisé et pistes de réflexion sur les enjeux. • Présentation du calendrier de travail. • Information sur le futur renouvellement de la CLE. • Questions diverses	non	Reportée
3 novembre 2011	Narbonne	• Renouvellement de la CLE • Election du Président • Révision du fonctionnement de la CLE • Point d'actualité - État des lieux/Diagnostic • Questions diverses	oui	Président Règles de fonctionnement Révision SAGE
1 décembre 2011	Port-Leucate	• Comité d'étang : Bilan-Perspectives du second contrat d'étang • CLE : Fonctionnement CLE Validation état initial, diagnostic • Calendrier de travail / Questions diverses	non	Reportée
23 décembre 2011	Port-Leucate	**Reconvocation pour non-quorum** • Fonctionnement de la CLE : Élection Vice-président Désignation des membres du Bureau Désignation d'un représentant à la CLE des Nappes du Roussillon • Validation état initial, diagnostic (sauf ZH) • Présentation des zones humides • Discussion Tendances et scénarios • Calendrier de travail / Questions diverses	-	Vice-président État initial Diagnostic
15 mars 2012	Port-Leucate	• Bilan des réflexions sur Tendances et scénarios Présentation des positionnements par enjeu Scénario SAGE • Présentation et discussion des Orientations stratégiques • Calendrier de travail / questions diverses	-	-
29 mars 2012	Port-Leucate	• Validation de la partie Tendances et scénarios • Validation des Orientations Stratégiques • Calendrier de travail / questions diverses	-	Tendances et scénarios Orientations Stratégiques
21 septembre 2012	Port-Leucate	• Présentation et validation de la partie Diagnostic du PGZH • Validation État initial et Diagnostic zones humides du SAGE • Présentation du PAGD • Avis de la CLE sur la labellisation EPTB • Calendrier de travail / Questions diverses	-	Validation Zones humides
25 octobre 2012	Port-Leucate	• Principes PAGD/Règlement • Évaluation environnementale (cabinet Ectare) • Stratégie et dispositions sur la qualité de l'eau • Calendrier de travail / questions diverses	-	
29 novembre 2012	Port-Leucate	• Principes PAGD/Règlement • Stratégie et dispositions sur la ressource en eau • Stratégie et dispositions sur ZH et milieux naturels • Évaluation environnementale (cabinet Ectare) • Calendrier de travail / questions diverses	-	
15 février 2013	Port-Leucate	• Stratégie et dispositions du PAGD • Évaluation environnementale (cabinet Ectare) • Calendrier de travail / questions diverses	-	
11 juillet 2013	Port-Leucate	• Validation du PAGD et du Règlement • Validation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate • Validation du Rapport de l'Évaluation environnementale • Stratégie de gestion en faveur des zones humides • Proposition pour prochaine démarche contractuelle • Calendrier de travail / questions diverses	oui	Validation finale du SAGE Validation de l'évaluation environnementale

Annexe IX : LISTE DES INVITÉS AUX GROUPES DE TRAVAIL

ORGANISME	VILLE
ACCA Caves	CAVES
ACCA Fitou	FITOU
ACCA Le Barcarès	LE BARCARES
ACCA Leucate	LEUCATE
ACCA Opoul-Périllos	OPOUL PERILLOS
ACCA Saint Hippolyte	SAINT HIPPOLYTE
ACCA Saint Laurent de la Salanque	SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
ACCA Salses le Château	SALSES LE CHÂTEAU
ACCA Treilles	TREILLES
ACM du DPM	CABESTANY
Agence de l'eau	MONTPELLIER Cedex
Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau sur le DPM de l'Aude	MOUSSAN
Association des Propriétaires de Parcelles de Leucate	SAINT ANDRE
Association ECCLA	LA FRANQUI
Association Le Barcarès Nature Pluriel	LE BARCARES
Cave coopérative de Leucate	LEUCATE
Cave coopérative de Rivesaltes	RIVELSATES
Cépralmar	MONTPELLIER
Chambre d'Agriculture de l'Aude	CARCASSONNE Cedex9
Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales	PERPIGNAN Cedex
Chambre de commerce et de l'Industrie de Narbonne	NARBONNE Cedex
Club Jet-ski Barcarès	PIA
Comité Départemental de Tourisme de l'Aude	CARCASSONNE
Comité Départemental de Tourisme des Pyrénées-Orientales	PERPIGNAN
Comité Départemental de Voile de l'Aude	NARBONNE
Comité Départemental de Voile des Pyrénées-Orientales	PERPIGNAN
Comité Directeur de Vol Libre de l'Aude	NARBONNE
Comité Directeur de Vol Libre Pyrénées-Orientales	PERPIGNAN
Comité Local des Pêches de Port Vendres	LE BARCARES
Conseil Général de l'Aude	CARCASSONNE Cedex9
Conseil Général des Pyrénées-Orientales	PERPIGNAN
Conservatoire des Espaces Naturels - Languedoc-Roussillon	MONTPELLIER
D.D.T.M. de l'Aude	CARCASSONNE
D.D.T.M. des Pyrénées-Orientales	PERPIGNAN Cedex
D.M.L. des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	PORT VENDRES
DREAL - LR	MONTPELLIER Cedex2
E.I.D. Méditerranée	CANET EN ROUSSILLON
Ecole de Kitesurf FreeAir	TORREILLES
Fédération de coopération vinicole du Languedoc-Roussillon	NARBONNE cedex
Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales	PERPIGNAN Cedex

ORGANISME	VILLE
Gendarmerie	LEUCATE
GIP - Association des riverains	PORT LEUCATE
Groupe Aqualand	SALSES LE CHATEAU
Groupe Ornithologique du Roussillon	PERPIGNAN
Hôtel d'agglomération Perpignan Méditerranée (PMCA)	PERPIGNAN Cedex
Hôtel de Ville	CAVES
Hôtel de Ville	FITOU
Hôtel de Ville	LE BARCARES
Hôtel de Ville	LEUCATE
Hôtel de Ville	LEUCATE
Hôtel de Ville	LEUCATE
Hôtel de Ville	OPOUL PERILLOS
Hôtel de Ville	RIVESALTES
Hôtel de Ville	SAINT HIPPOLYTE
Hôtel de Ville	SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
Hôtel de Ville	SALSES LE CHATEAU
Hôtel de Ville	TREILLES
Hôtel de Ville	TREILLES
IFREMER	SETE
Les Marins Pêcheurs	SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
Ligue de Voile du Languedoc-Roussillon	PEROLS
Ligue Régionale de Vol libre	MAS DE LONDRES
Location Randonnée jet-ski Barcarès	LE BARCARES
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de l'Aude	LÉZIGNAN CORBIÈRES
OPIE Languedoc-Roussillon	PERPIGNAN
PNR Narbonnaise	NARBONNE
Prud'homie des Pêcheurs de Leucate	LEUCATE
Prud'homie des Pêcheurs de St Laurent de la Salanque	RIVESALTES
QEL - DREAL LR	PERPIGNAN
SCOT de la Plaine du Roussillon	TOULOUGES
SDIS Aude	CARCASSONNE
SDIS Pyrénées-Orientales	CASES DE PENE
SYCOT de la Narbonnaise	MONTREDON des Corbières
Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate	LEUCATE
Syndicat des Propriétaires de Leucate / Syndicat agricole du Cap Leucate	LEUCATE
Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon	PERPIGNAN
VEOLIA EAU	PERPIGNAN

Annexe X : CALENDRIER DES RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupes de travail :

Date	Lieu	Thème	Ordre du jour
21 décembre 2010	Leucate	**Fréquentation des zones naturelles (cohérence Natura 2000)**	Circulation des engins motorisés Fréquentation de l'étang et de ses abords Différents "sites à enjeux" sur-fréquentés Préservation des systèmes dunaires
3 mars 2011	Port-Barcarès	**Qualité des eaux et fonctionnement hydraulique (cohérence Natura 2000)**	La problématique des pollutions Le phénomène de cabanisation L'hydrodynamisme de l'étang et de ses abords
4 mars 2011	Saint-Laurent-de-la-Salanque	**Gestion des espaces remarquables (cohérence Natura 2000)**	Gestion et protections spécifiques des zones humides Maîtrise foncière Gestion des espèces indésirables Etudes et suivis des milieux et espèces
16 juin 2011	Saint Hippolyte	**Tendances et Scénario : perspectives d'évolution du territoire**	Rapide rappel de l'état initial et diagnostic Présentation des principaux enjeux du territoire Présentation de différentes hypothèses d'évolution par enjeux Discussion sur les positionnements possibles du SAGE
26 juillet 2011	Treilles	**Tendances et Scénario : perspectives d'évolution du territoire (suite)**	Présentation de différentes hypothèses d'évolution par enjeux Discussion sur les positionnements possibles du SAGE Point sur l'étude de fréquentation globale
16 novembre 2011	Leucate	**Rencontre avec propriétaires fonciers sur la cabanisation**	Rappel règlementaire et préconisation de gestion Echanges sur les interactions avec la gestion des espaces naturels
8 mars 2012	Saint-Hippolyte	**Commission Thématique : Réflexion Tendances et Scénarios et Orientations Stratégiques**	Rappel méthode de travail Travail des scénarii alternatifs : Bilan "Questionnaire élus" / Scénarii alternatifs Orientations stratégiques
7 juin 2012	Fitou	**PAGD - Règlement**	Discussion des différents thèmes à aborder Principes - Méthodologie Rappel Orientations stratégiques Révision des préconisations du SAGE 2004 et Évolutions Réflexion sur les objectifs Proposition de dispositions (1EAU)
9 octobre 2012	Saint-Hippolyte	**PAGD - Règlement (2RES)**	Rappel des différents thèmes à aborder dans le PAGD/Règlement Discussion des Objectifs et Dispositions concernant la gestion de la ressource en eau (2RES)
17 octobre 2012	Treilles	**PAGD - Règlement (3ZHE)**	Rappel des différents thèmes à aborder dans le PAGD/Règlement Discussion des Objectifs et Dispositions concernant la gestion des zones humides et espaces naturels
13 novembre 2012	Salses-le-Château	**PAGD - Règlement (4USG et 5RSQ)**	Rappel des différents thèmes à aborder dans le PAGD/Règlement Discussion des Objectifs et Dispositions concernant la gestion des usages et des risques

Comités techniques :

Date	Lieu	Acteurs	Ordre du jour
14 mars 2011	Montpellier	RIVAGE Agence de l'Eau RM DREAL	Validation de l'avancement de la révision (état initial-diagnostic) Introduction de la partie tendance et scénarios Point sur la démarche de l'Evaluation Environnementale
26 juin 2011	Montpellier	Agence de l'Eau RM DREAL	Présentation de l'état initial Présentation du diagnostic et des principaux enjeux Discussion sur Tendances et scénario Point sur la démarche de l'Evaluation Environnementale
30 novembre 2011	Narbonne	DDTM 11 Agence de l'Eau RM	**Préparation CLE :** Fonctionnement de la CLE (Vice-président, Bureau, représentant CLE Nappes Roussillon) Validation état initial, diagnostic (sauf ZH) Présentation des zones humides Discussion Tendances et scénarios
24 avril 2012	Narbonne	DDTM 11 DREAL Agence de l'Eau RM Viticulteur	Validation document de présentation des Orientations Stratégiques
30 octobre 2012	Narbonne	DDTM 11 DREAL Agence de l'Eau RM	Relecture juridique du PAGD - Règlement : Analyse formelle et calendrier
15 avril 2013	Narbonne	DDTM 11 DREAL Agence de l'Eau RM	Relecture juridique du PAGD - Règlement : Analyse Dispositions Eau et de la Règle n°1
17 mai 2013	Narbonne	Bureau CLE *DDTM 11 DREAL Agence de l'Eau RM	Relecture juridique du PAGD : Analyse Dispositions Eau
3 juin 2013	Narbonne	DDTM 11 DREAL Agence de l'Eau RM	Relecture juridique du PAGD : Analyse Dispositions Ressources et Zones humides
10 juin 2013	Narbonne	Ectare DREAL Agence de l'Eau RM	Relecture du Rapport de l'évaluation environnementale su SAGE
14 juin 2013	Montpellier	Agence de l'Eau RM	Relecture du PAGD
17 juin 2013	Montpellier	DREAL Agence de l'Eau RM	Relecture juridique du PAGD : Analyse Dispositions Espaces naturels, Usages et Risques

Annexe XI : LISTE DES PROBLÈMES ET MESURES DE LA MASSE D'EAU FRDC02A (RACOU PLAGE - EMBOUCHURE DE L'AUDE)

Libellé problème	Code mesure	Libellé mesure	Description mesure
Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	La mise en place une démarche de gestion concertée sur le périmètre pertinent est ciblée sur les secteurs identifiés à enjeux, afin d'améliorer l'organisation des acteurs de l'eau, de développer un partenariat local ou supra local voire transfrontalier, de prendre en charge certains transferts de gestion (ex. Domaine Public Maritime). L'efficacité de cette mesure repose sur la mise en place d'une structure de gestion et d'une équipe d'animation, ou le cas échéant, sur des démarches ou structures en place autres que les SAGE et contrats de milieu
Gestion locale à instaurer ou développer	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	Cette mesure désigne à la fois la définition d'une stratégie locale d'acquisition foncière et la réalisation d'acquisitions par le maître d'ouvrage concerné.
Substances dangereuses hors pesticides	5A25	Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	Une adaptation peut être nécessaire en fonction des caractéristiques du milieu et des objectifs (autorisations, règlements d'assainissement).
Substances dangereuses hors pesticides	5A41	Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires	pas de description
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	La mise en œuvre de pratiques alternatives au désherbage chimique peut nécessiter l'acquisition de matériels nouveaux dans les exploitations (bineuses, herses étrilles, désherbineuses, broyeurs et tondeuses…) donc s'accompagner d'opérations d'investissement (plan végétal environnement). Cette mesure peut être envisagée dans le cadre de programmes d'actions spécifiques (plan phyto, programme viti-vini, Quali H2O, opération Agr'eau, plan d'actions CROPP, …). Dans certains cas, la mise en place de cette mesure devra s'appuyer sur un diagnostic de conversion pour les exploitations concernées.
Pollution par les pesticides	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non	Cette mesure concerne les espaces urbains, les particuliers et les infrastructures linéaires (voies de chemin de fer, autoroutes).
Dégradation morphologique	3C24	Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire	Cette action nécessite une gestion globale et concertée du trait de côte et des aménagements littoraux à l'échelle des cellules sédimentaires. Elle comprend : - la restauration physique des zones dégradées (dans leur totalité ou de façon partielle) ; - la restauration du trait de côte dans les secteurs pertinents.
Dégradation morphologique	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	pas de description

Annexe XII : TABLEAU COMPARATIF DES ESPÈCES DE POISSONS INVENTORIÉES EN 1980 ET 2006

Nom latin	Nom commun	1980	2006	Type	
Anguilla anguilla	Anguille	x	x	euryhaline	migratrice
Atherina boyeri	Jol	x	x	euryhaline	sédentaire
Belone belone	Orphie	x		euryhaline	migratrice
Boops boops	Bogue		x	euryhaline	?
Chelon labrosus	Mulet lippu	x	x	euryhaline	migratrice
Conger conger	Congre	x		euryhaline	migratrice
Dicentrachus labrax	Loup	x	x	euryhaline	migratrice
Diplodus annularis	Sparaillon	x	x	euryhaline	migratrice
Diplodus sargus	Sar	x	x	euryhaline	migratrice
Gambusia affinis	Gambusie	x	?	dulçaquicole	sédentaire
Gasterosteus aculeatus	Epinoche	x	?	dulçaquicole	sédentaire
Gobius niger	Gobie noir	x	x	euryhaline	sédentaire
Hippocampus ramurosus	Hippocampe	x		euryhaline	migratrice
Liza aurata	Muge doré	x	x	euryhaline	migratrice
Liza ramada	Muge porc	x		euryhaline	migratrice
Liza saliens	Muge sauteur	x		euryhaline	migratrice
Mugil cephalus	Muge à grosse tête	x		euryhaline	migratrice
Mullus surmuletus	Rouget de roche		x	euryhaline	?
Nerophidis ophidion		x		euryhaline	migratrice
Platichthys flesus	Flet	x		euryhaline	migratrice
Pomatoschistus marmoratus	Gobie marbré		x	euryhaline	sédentaire
Pomatoschistus microps	Gobie tachetée	x	x	euryhaline	sédentaire
Pomatoschistus minutus	Gobie buhotte	x	x	euryhaline	sédentaire
Salaria pavo	Blennie paon	x	x	euryhaline	migratrice
Sardina pilchardus	Sardine	x	x	euryhaline	migratrice
Sarpa Sarpa	Soupe	x		euryhaline	migratrice
Scyllorhinus stellaris	Grande roussette	x		euryhaline	migratrice
Solea lascaris	Sole pôle	x		euryhaline	migratrice
Solea solea	Sole commune	x	x	euryhaline	migratrice
Sparus aurata	Daurade royale	x	x	euryhaline	migratrice
Sprattus sprattus	Sprat		x	euryhaline	?
Symphodus cinereus	Crénilabre cendré	x	x	euryhaline	migratrice
Symphodus melops	Crénilabre mélops	x		euryhaline	migratrice
Syngnathus abaster	Syngnathe	x	x	euryhaline	sédentaire
Syngnathus acus	Syngnathe aiguille		x	euryhaline	sédentaire
Syngnathus typhia	Siphonostome	x	x	euryhaline	sédentaire
Zosterisessor ophiocephalus	Gobie lote		x	euryhaline	sédentaire
Espèces présentes		29	23		

Annexe XIII : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES 30 ENTITÉS DES ZONES HUMIDES

n° id.	NOM usuel	cat. SDAGE	Cat. SAGE	SURF HA	Communes
1	Bordure de l'étang : du Grau de Leucate à la grotte des Fées	03 - Marais et lagunes côtiers	halophiles	108,19	Leucate
2	Bordure de l'étang au Sud-Ouest de Leucate (Courbatières et Devès / Counillères)	03 - Marais et lagunes côtiers	halophiles		Leucate
3	Bordure de l'étang le long de la D327 (Nord-Ouest Leucate)	03 - Marais et lagunes côtiers	halophiles		Leucate
4	Etang du Fer à cheval	03 - Marais et lagunes côtiers	halophiles		Fitou
5	Bordure de l'étang, de l'Etang du Fer à cheval au Nord des Cabanes-de-Fitou	03 - Marais et lagunes côtiers	halophiles		Fitou
6	Bordure de l'étang, du Nord des Cabanes-de-Fitou à Port-Fitou	03 - Marais et lagunes côtiers	halophiles		Fitou
7	Bordure de l'étang, de Port-Fitou à Font-Estramar (résurgence)	03 - Marais et lagunes côtiers	lagunaires	684,77	Fitou/Salses-le-Château
8	Sagne d'Opoul (de Font-Estramar à Fondame)	03 - Marais et lagunes côtiers	lagunaires		Salses-le-Château
9	Sanyes Grans / Sanya de Sant Joan (de Fondame à l'Anse de la Roquette)	03 - Marais et lagunes côtiers	lagunaires		Salses-le-Château
13	Sanyes del Devès (de l'Anse de la Roquette au Mas Gari)	03 - Marais et lagunes côtiers	lagunaires		Salses-le-Château
10	Marais aménagé - Est de Salses-le-Château	12 - Marais aménagés dans un but agricole	agricoles	1066,49	Salses-le-Château
11	Marais aménagé - Sanya de Nou Ulls / Camps dels Cops de Pal	12 - Marais aménagés dans un but agricole	agricoles		Salses-le-Château
12	Marais aménagé - Garrieux/Garrius	12 - Marais aménagés dans un but agricole	agricoles		Salses-le-Château
14	Marais aménagé - El Comunal (Mas Gari / Mas Tamarit)	12 - Marais aménagés dans un but agricole	agricoles		Saint Hippolyte
15	Marais aménagé - Saint-Hippolyte / Saint-Laurent-de-la-Salanque	12 - Marais aménagés dans un but agricole	agricoles		Saint Hippolyte
16	Bordure de l'étang, des baraques de pêcheurs El Casot del Tra´dor à Port-Barcarès (la Presqu'île)	03 - Marais et lagunes côtiers	agricoles		Saint Hippolyte
17	Terrain Militaire de Saint-Laurent-de-la-Salanque et abords	03 - Marais et lagunes côtiers	agricoles		Saint-Laurent-de-la-Salanque
18	Zone située entre le Terrain Militaire, la D83 et Port-Barcarès	03 - Marais et lagunes côtiers	agricoles		Saint-Laurent-de-la-Salanque/Le Barcarès
19	La Marenda / Les Bosigues (entre D83, D81, D90 et Le-Barcarès)	03 - Marais et lagunes côtiers	agricoles		Saint-Laurent-de-la-Salanque/Le Barcarès
20	Plage et dunes, Le Barcarès	03 - Marais et lagunes côtiers	côtières	324,53	Le Barcarès
21	Plage et dunes littorales, de Port-Barcarès à Port-Leucate	03 - Marais et lagunes côtiers	côtières		Le Barcarès
22	Arrières dunes, de Port-Barcarès à Port-Leucate	03 - Marais et lagunes côtiers	côtières		Leucate
23	Îles et presqu'îles entre la pointe de Coudalère et Port-Leucate (Dosses)	03 - Marais et lagunes côtiers	côtières		Le Barcarès
24	Îles au niveau de Port-Leucate (grande île artificielle et île de la Rascasse)	03 - Marais et lagunes côtiers	côtières		Leucate
25	La Corrège, entre Port-Leucate et le Grau de Leucate	03 - Marais et lagunes côtiers	côtières		Leucate
26	Plage et dunes, de Port-Leucate au Grau de Leucate	03 - Marais et lagunes côtiers	côtières		Leucate
27	Plage et dunes, du Grau de Leucate à Cap Leucate (Mouret)	03 - Marais et lagunes côtiers	côtières		Leucate
28	Dépressions de Ventenac et du Mas d'en Bac (Communes de Fitou et de Salses-le-Château)	11 - Zones humides ponctuelles	intérieures	187,78	Salses-le-Château
29	Dépression proche du Mas Carrera (Commune de Salses-le-Château)	11 - Zones humides ponctuelles	intérieures		Salses-le-Château/Fitou
30	Dépression et mare d'Opoul-Périllos	11 - Zones humides ponctuelles	intérieures		Opoul-Périllos

Annexe XIV : SYNTHÈSE DES ZNIEFF I DU PÉRIMÈTRE

n°	DENOMINATION	DESCRIPTION	Surf. (ha)
0000-5038	**Camp militaire du Maréchal Joffre**	Cette ZNIEFF constitue un des derniers espaces steppiques de la plaine du Roussillon (vestiges des pelouses émaillées de buissons de formations herbacées autrefois plus étendues).	611
		Flore : espèces caractéristiques des pelouses héliophiles ou des garrigues xériques rocailleuses ou dégradées.	
		Faune : site de reproduction important pour les dernières populations de 2 espèces de passereaux en déclin en France.	
		Menace : enfrichement des pelouses et dérangement (zone récréative pour les habitants).	
6619-5026	**Embouchure de l'Agly, du Bourdigou et de l'Auque**	Zone littorale caractéristique (dune et arrière-dune) composée d'un système estuarien. Depuis la mer jusqu'à la plaine agricole, des faciès de végétation parallèles à la côte s'organisent selon des gradients de salinité et d'hydromorphie.	488
		Flore : en mosaïque avec les sansouires, au sein des milieux arrières-dunaires se développent des tapis de Cresse de Crète, espèce vivace halophyte. Les roselières sont situées majoritairement le long des cours d'eau. Cumin couché et Loeflingie d'Espagne en milieux sableux.	
		Faune : Psammodrome d'Edwards (milieux sableux), Butor étoilé (roselières), Œdicnème criard (prés salés) …	
		Menace : pression d'urbanisation et fréquentation motorisée.	
1127-1027	**Étang de Lapalme**	L'étang de Lapalme (500 hectares) est le réceptacle des eaux d'un petit bassin versant (65 km²) faiblement urbanisé, à vocation viticole dans sa partie continentale et touristique dans sa partie littorale (activité majoritaire). La communication avec la mer se réalise à travers un grau naturel au sud.	509
		Flore : l'étang de La Palme abrite d'importants herbiers d'algues et de phanérogames aquatiques (ruppia et zostères). En contact avec l'eau des résurgences se trouvent des espèces supportant des faibles teneurs de sels comme le Potamot de Suisse. En outre, de larges surfaces de la lagune sont colonisées par des herbiers de characés avec Lamprothamnium papulosum, indicateur d'une bonne qualité de l'eau.	
		Menace : peu d'activité industrielle sur le bassin versant, conjugué à une pression démographique modérée. Son caractère confiné, lié aux problèmes de circulation des eaux et d'échanges avec la mer, accroît la sensibilité de l'étang à l'eutrophisation et à la pollution (mais des travaux d'amélioration ont été réalisés). Les infrastructures de transport à proximité immédiate de la lagune (D 709, voie ferrée) sont génératrices d'une pollution. La pratique de sports nautiques comme le kite-surf peut poser problème (piétinement des herbiers).	
6621-5020	**Étang de Salses-Leucate**	2° lagune et 4° zone humide du LR en superficie. L'étang présente une bonne qualité de l'eau vis-à-vis de l'eutrophisation et de la pollution, comblement peu marqué.	4 977
		Sagnes et îlots : espèces végétales rares ou endémiques. Intérêt écologique et hydrologique de Font Dame et Font Estramar.	
		Menace : blooms réguliers de phytoplancton toxique (interdictions commercialisation moules et huîtres). Existe plusieurs sources de pollution organique et chimique (grosses infrastructures, artificialisation, pression démographique...).	
1126-5097	**Font de Génégals et mares de la Galère**	Située au pied de la Serra, elle englobe un linéaire de presque 1 kilomètre de cours d'eau temporaire au niveau de la source à une altitude entre 200 et 240 mètres.	4
		Faune : les cours d'eau temporaires ainsi que les terrains sableux à proximité offrent des milieux favorables au cycle de développement du Pélobate cultripède, un amphibien présent uniquement en France et dans la péninsule ibérique. Il se reproduit dans de petites zones humides généralement dénuées de végétation et bien ensoleillées.	

n°	DENOMINATION	DESCRIPTION	Surf. (ha)
		Menace : La ZNIEFF se situe dans une petite vallée cultivée sans habitations, mais parcourue par plusieurs chemins. Il est essentiel de rester vigilant quant à la qualité de l'eau (usage des phytosanitaires). Les milieux humides temporaires peuvent aussi être menacés par le drainage ou le comblement, la fréquentation excessive (piétinement, sports motorisés ou déchets). Le maintien d'une certaine ouverture du milieu est important pour le Pélobate cultripède.	
0000-5037	**Fort de Salses**	Environnement rural, implanté dans un vaste espace ouvert, sur un replat adossé aux Corbières.	3
		Faune : le fort a longtemps abrité, pour leur reproduction, diverses espèces de chauves-souris parmi les plus menacées de la faune française.	
		Menace : nombreux travaux de restauration et de rénovation du fort (population chiroptère sensible au dérangement).	
1128-1023	**Garrigues de Courbatières**	Partie sud du Plateau de Leucate qui s'incline doucement jusqu'en bordure de l'étang. Se caractérise par une mosaïque de milieux méditerranéens.	106
		Flore : espèces végétales typiques des pelouses sèches et garrigues liées aux affleurements calcaires, et sur le rivage des espèces patrimoniales comme l'Armoise bleuâtre de France.	
		Menace : facteurs anthropiques (cabanisation, camping-carisme sauvage, …) et fermeture des milieux.	
1126-1161	**Garrigues de Fitou et de Salses-le-Château**	Vaste zone de collines et de petits plateaux à une altitude comprise entre 15 et 320 mètres (partie audoise comprise dans le PNR de la Narbonnaise), à l'interface entre la bande littorale et l'arrière-pays montagneux plus sauvage, elle est marquée par l'activité humaine, La zone a également subi la déprise agricole (nombreuses ruines de murets et fourrés parfois très denses sur les hauteurs). Sur les zones de plaine et quelques dépressions on trouve : vignes, linéaires d'éoliennes, plantations sylvicoles, carrières, nombreuses routes et chemins.	5 470
		Flore : sur ce territoire très rocailleux recouvert de garrigues clairsemées, la végétation comprend peu de boisements. Les pelouses méditerranéennes et pâturages naturels occupent une surface importante. Le site, particulièrement riche, abrite notamment un important cortège de plantes rupestres : la Laitue délicate et le Gaillet sétacé (présentes dans moins de 10 communes), la Lavatère maritime (protégée, limite d'aire), la Centaurée fausse-chicorée , l'Erodium fétide, le Sainfoin des rochers, le Polygale des rochers et le Cynocrambe (limite d'aire). Dans les milieux de pelouses, sont notées : l'Astragale glaux (protégée, isolée de son aire de répartition principale - Espagne et Maghreb), la Lentille de Lamotte (présente dans moins de 5 communes des Corbières littorales), 2orchidées protégées : Ophrys tenthrède et Ophrys tenthredinifera (présentes dans moins de 10 localités), et l'Ophrys de Catalogne (endémique), ainsi que le Bunium à pied épais et l'Hélianthème violacé, etc. ...	
		Faune : on trouve le Bruant ortolan, le Cochevis de Thékla, le Traquet oreillard (migrateur devenu très rare), la Pie-grièche méridionale et la Pie-grièche à tête rousse, ainsi que le Lézard ocellé. Le périmètre compte quelques mares temporaires dans lesquelles se reproduit le Pélobate cultripède.	
		Menace : la plupart des espèces déterminantes se développent dans les milieux ouverts ou semi-ouverts autrefois entretenus. C'est donc principalement la colonisation naturelle par les espèces ligneuses, accentuée par les plantations de résineux, qui pourraitavoir un impact sur les populations patrimoniales. L'extension des carrières ou du champs d'éoliennes représente une autre menace potentielle (pistes et morcellement des milieux). Les mares sojnt aussi menacées : qualité physico-chimique, comblement (urbanisation, agriculture), fréquentation (surpiétinement et déchets).	
1126-5104	**Garrigues del**	Elle englobe plusieurs monts et plateaux autour de 130 et 410 mètres, peu marqués par l'activité humaine à l'exclusion des vignobles.	1 406

n°	DENOMINATION	DESCRIPTION	Surf. (ha)
	Plana del Sorbier	**Flore** : territoire similaire à la ZNIEFF précédente, il abrite un cortège de plantes plus ou moins rupestres, notamment : l'Euphorbe à têtes jaune d'or.Dans les milieux de pelouse, sont notés : la Luzerne à fleurs unilatérales, l'Erodium crépu. Sur les bords des chemins se développe le Cirse épineux.	
		Faune : plusieurs oiseaux notamment y apprécient l'alternance de milieux très ouverts et de zones buissonnantes : le Bruant ortolan, le Cochevis de Thékla, le Traquet oreillard et la Pie-grièche à tête rousse, la Fauvette à lunettes (en lente régression et protégée). Le Lézard ocellé fréquente également les zones de broussaille. Le Pélobate cultripède dans les mares temporaires.	
		Menace : fermeture des milieux, qualité et maintien des mares, ainsi que le maintien d'une variété de milieux est important pour l'avifaune.	
6621-1033	**Îles de l'Hortel et Sidrières**	Prolongement des reliefs calcaires tout proches, ces élévations offrent un paysage de pelouses ouvertes et de garrigues basses entrecoupées de friches et de bois de pins. Prés de l'étang ces formations cèdent la place à des milieux généralement halophiles de type sansouires.	66
		Flore : pelouses sèches et les garrigues liées aux affleurements calcaires abritent plusieurs espèces végétales patrimoniales pour la région (dont 4 sont particulièrement rares). Au niveau des rivages de l'étang, les milieux salés ou sableux accueillent aussi des espèces patrimoniales.	
		Faune : quelques arbres de l'île des Sidrières abritent une colonie de hérons arboricoles (2 espèces), les prés salés et les sansouires servent aussi de site pour d'autres espèces comme les laro-limicoles.	
		Menace : fermeture du milieu, fréquentation, plante envahissante…	
6621-5025	**La Corrège et les Dosses**	Certaines de ces étendues sableuses ont été remaniées, voire totalement créées lors de l'aménagement de Port-Leucate et Port-Barcarès. Leur paysage est constitué de vastes étendues sableuses, de sansouires et de quelques fourrés de tamaris. L'isolement de l'île a permis le maintien et la réinstallation de milieux naturels.	228
		Flore : nombreuses espèces végétales psammophiles (étendues de sable), plusieurs espèces végétales halophiles d'intérêt patrimonial y sont également observées.	
		Faune : un reptile d'intérêt patrimonial (étendues de sable), nidification pour le Gravelot à collier interrompu et la Sterne naine (milieux halophiles tels que les prés salés)…	
		Menace : fréquentation et surpopulation du Goéland leucophée sur l'île de la Corrège.	
1127-1028	**Les Coussoules**	Territoire à la topographie plane marquée par une succession de montilles sableuses et de dépressions submersibles et halophiles. Îlot en relation avec l'étang et avec la mer lors d'événements climatiques maritimes : les Coussoules forment alors un système dynamique, favorable à la richesse écologique du site.	185
		Flore : 5 habitats naturels déterminants et de nombreuses espèces végétales (une trentaine) liées aux milieux dunaires et aux habitats des prés salés.	
		Faune : nidification, alimentation et repos pour de nombreuses espèces de la faune (Grenouille de Pérez, Psammodrome d'Edwards, Pélobate cultripède…) et d'oiseaux (Gravelot à collier interrompu, Echasse blanche...).	
		Menace : problématique de cabanisation et fréquentation par tous types de randonneurs (dont motorisés) et sportifs à voile.	
1127-1015	**Lido de Lapalme**	Elle est constituée des plages des communes de Leucate et Port-la-Nouvelle et des zones arrières-dunaires halophiles (600ha). Les abords de ce cordon littoral, en particulier les zones nord et sud, connaissent une forte artificialisation. Plages, dunes, prés salés, sansouires, steppes salées et lagunes composent le lido et les zones en arrière du lido. Les coups de mer (tempêtes) entraînent une réorganisation dans la distribution des plages de sables et des prés salés, créant ainsi un écosystème dynamique favorable pour la richesse écologique du site.	595

n°	DENOMINATION	DESCRIPTION	Surf. (ha)
		Flore : l'ensemble du haut de plage (importantes surfaces de prés salés méditerranéens) au sein desquelles se développent deux habitats naturels déterminants : les steppes à Lavande de mer catalano-provençales (très rares en LR) et les fourrés à Limoniastrum. Le cortège des Saladelles (Limonium ssp.), plantes halophiles, marque la singularité de ces milieux.	
		Faune : deux espèces d'oiseaux en déclin en France (habitat : steppes salées sur les hauts de plage) sont présentes : le Gravelot à collier interrompu et la Sterne naine. Le lido constitue également une zone d'accueil pour la reproduction d'un passereau rare, l'Alouette calandrelle.	
		Menace : augmentation de la consommation d'espace par l'urbanisation et l'artificialisation des milieux qui fragmente les habitats.	
6621-5024	**Lido des Portes du Roussillon**	Lido composé d'une plage et de milieux-dunaires.	103
		Flore : Malcomie rameuse qui affectionne les étendues sableuses sur le littoral (recensé que dans 5 localités du littoral audois et roussillonnais) ; le Cumin couché lié aux milieux ouverts à faible concurrence végétale ; l'Œillet de Catalogne est un taxon endémique du littoral catalan ; le Diotis maritime, taxon rare et menacé, est connu seulement dans deux localités du Languedoc-Roussillon.	
		Faune : un petit reptile typique des milieux sableux, le Psammodrome d'Edwards.	
		Menace : augmentation de la consommation d'espace par l'urbanisation et l'artificialisation des milieux qui fragmente les habitats.	
6621-1018	**Lido du Mouret**	Seule portion non urbanisée du lido de l'étang de Salses-Leucate, entre Leucate Plage et Port Leucate. D'est en ouest une succession classique des milieux des lidos : plage, dune, embryonnaire, dune blanche (très dégradée), dune fixée (presque inexistante).	67
		Flore : les habitats caractéristiques induisent une diversité floristique importante liée aux milieux sableux et halophiles des dunes et d'arrière-dune (dont une quinzaine d'espèces patrimoniales).	
		Faune : petit reptile typique des milieux sableux, le Psammodrome d'Edwards et des oiseaux comme le Gravelot à collier interrompu, ponctuel sur la zone, et l'Alouette calandrelle.	
		Menace : les aléas naturels de type tempête et coup de mer sont favorables localement pour la dynamique de cet écosystème. En revanche, les dangers viennent de la fréquentation humaine et des aménagements induits, ainsi que de certaines plantes exotiques envahissantes.	
6621-5033	**Marais du Mas Tamarit**	Partie est : zone de prés salés pâturés (assez dégradés) dans lesquelles s'insèrent deux plans d'eau faiblement saumâtres et entourés d'une roselière. La partie ouest est une prairie humide parcourue par plusieurs roubines et en voie de fermeture par une ripisylve.	14
		Faune : présence d'une population d'Emyde lépreuse, une espèce très rare en France.	
		Menace : cabanisation avec phénomène de grignotage des terres (comblement). Apports nutritifs par ruissellement des terres agricoles (influence sur la qualité de l'eau). Proximité de l'urbanisation induit des phénomènes de dégradation diverses comme le dépôt d'ordures et la fréquentation anarchique.	
6621-1022	**Mare de Port-Leucate**	Ancien terrain de golf correspondant aujourd'hui à une zone humide. Elle comprend deux mares, entourées d'une roselière et des boisements de pins avec friches, pelouses et milieux dunaires.	19
		Flore : les peuplements de Pins, les milieux sableux de friches ou de pelouses et les dunes relictuelles abritent plusieurs espèces végétales patrimoniales psammophiles, caractéristiques dont l'Orobanche penchée, plante parasite des Armoises, très rare (recensée actuellement que dans 3 localités de la région).	
		Faune : on observe plusieurs espèces d'oiseaux paludicoles (inféodés aux marais), ainsi que deux espèces de reptiles et une d'amphibien.	
		Menace : comblement des mares temporaires et urbanisation.	

n°	DENOMINATION	DESCRIPTION	Surf. (ha)
1126-1151	**Massif du Montoullié de Périllou**	La ZNIEFF est partiellement incluse dans le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise entre 150 et 710 mètres. Ce massif calcaire entrecoupé de ravins et de falaises est couvert de garrigues basses et claires à Chêne kermès accompagnées de pelouses à Brachypode rameux. Cette ZNIEFF au substrat très rocailleux abrite de nombreuses espèces caractéristiques des milieux rupestres calcaires.	3 268
		Flore : sur les milieux rupestres calcaires sont notées : l'Ancolie très hirsute (endémique du Sud de la France etprotégée, le Chou des montagnes (protégé en LR et connu dans une quinzaine de communes des Corbières et des Albères),le Lamier à grandes fleurs (plante alpine dont la population de la zone est un isolat),la Saxifrage des Corbières, l'Erodium crépu (typique des crêtes ventées). Les pelouses généralement rocailleuses sont également des milieux riches en espèces végétales patrimoniales : le Pissenlit tardif, la Crapaudine des Pyrénées (endémique du Sud de la France, présente dans une dizaine de communes des Pyrénées-Orientales et des Corbières), la Laîche à bec court (aire de répartition est morcelée entre la Cantabrie, les Pyrénées, les Balkans et les Carpates), le Millepertuis à feuilles d'hysope (aire de répartition très fragmentée en Europe), la Gesse filiforme. Dans les zones de garrigue semi-ouverte se développent plutôt : l'Orobranche de la santoline (recensée en France uniquement dans 2 localités des Corbières) et la Scorzonère à feuilles crispées.	
		Faune : les escarpements rocheux et falaises sont des milieux favorables à la nidification de deux rapaces rares en France : l'Aigle royal Aquila(protégé au niveau européen) et le Grand-duc d'Europe. Pour la faune, 3 oiseaux apprécient les pelouses rases parsemées de buissons : le Bruant ortolan, le Cochevis de Thékla et la Pie-grièche à tête rousse.	
		Menace : la principale menace pour les espèces présentes est le développement des activités anthropiques : extension de la carrière implantée dans le voisinage,création de nouvelles pistes, augmentation de la fréquentation motorisée (Aigle de Bonelli très sensible au dérangement) et implantation d'éoliennes (création de pistes et lignes électriques). La colonisation des milieux ouverts par les espèces ligneuses pourrait diminuer l'espace disponible pour les espèces inféodées aux pelouses. Néanmoins, la nature rocheuse du substrat limite ce phénomène.	
1126-1155	**Massif du Pic du Pied du Poul**	La ZNIEFF se trouve partiellement dans le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise et possède un caractère naturel marqué entre 40 et 600 mètres. Le massif calcaire, au substrat particulièrement rocailleux et aride, est couvert de garrigues basses à Chêne kermès accompagnées de pelouses à Brachypode. Sur les versants nord et à l'ouest se développe une garrigue haute à Chêne vert.	2 520
		Flore : les pelouses sont particulièrement riches : le Pissenlit tardif (limite d'aire septentrionale, dans moins de 10 localités), l'Hélianthème violacé (pelouses sableuses ou rocailleuses sur sol dolomitique. Au niveau des pelouses des crêtes ventées, 2 espèces typiques : le Genêt élégant (plante couchée et épineuse connue en LR que dans une quinzaine de communes), l'Erodium crépu (endémique de la Catalogne et des Corbières et protégé en LR). Dans les zones semi-ouvertes de garrigue se développent plutôt : le Liseron duveté (limite septentrionale de son aire), la Scorzonère à feuilles crispées (seules stations françaises :les Corbières et le Roussillon) et l'Euphorbe à tête jaune. Les zones les plus rocailleuses sont le milieu de prédilection de cinq autres plantes : l'Hélianthème visqueux, l'Erodium fétide, le Gaillet sétacé, le Saxifrage des Corbières (aire de répartition morcelée), la Laitue délicate et la Gesse filiforme (aire morcelée).	
		Faune : 3 espèces d'oiseaux et un reptile apprécient les pelouses rases parsemées de buissons : le Bruant ortolan, le Cochevis de Thékla, la Pie-grièche à tête rousse, ainsi que le Lézard ocellé. Les zones rocheuses sont favorables à la nidification de l'Aigle de Bonelli (en régression depuis 30 ans, espèce protégée en France et en Europe). Les rares ruisseaux permanents abritent 3 espèces déterminantes : deux libellules se développant dans des eaux vives et bien oxygénées (le Gomphe à crochets et ll'Agrion de Mercure), ainsi que la Grenouille de Perez Rana.	

n°	DENOMINATION	DESCRIPTION	Surf. (ha)
		Menace : la principale menace pour les espèces présentes est le développement des activités anthropiques : extension de la carrière implantée dans le voisinage,création de nouvelles pistes, augmentation de la fréquentation motorisée (Aigle de Bonelli très sensible au dérangement) et implantation d'éoliennes (création de pistes et lignes électriques). La colonisation des milieux ouverts par les espèces ligneuses pourrait diminuer l'espace disponible pour les espèces inféodées aux pelouses. Néanmoins, la nature rocheuse du substrat limite ce phénomène. Quelques plantations monospécifiques d'arbres aurait un impact négatif sur la biodiversité si elles venaient à s'étendre.	
0000-1034	**Plaine agricole de Lapalme**	Ce petit parcellaire viticole, irrigué par plusieurs ruisseaux (avec ripisylves plus ou moins bien développées), est une plaine au sol caillouteux et aride. Quelques parcelles de friches et de garrigues plus ou moins denses ponctuent le parcellaire entrecoupé par des haies et des alignements d'arbres.	1 038
		Faune : cortège d'espèces d'oiseaux liés aux plaines agricoles méditerranéennes (dont 4 patrimoniales) et une petite population de Lézard ocellé, reptile vulnérable.	
		Menace : pollutions par produits phytosanitaires (viticulture) ; le trafic routier qui génère la formation de nombreux micro-polluants ; dépôt d'ordures…	
1126-5103	**Plaine viticole et mare d'Opoul**	Elle est constituée d'une plaine viticole dans lesquels est incluse une vaste mare permanente.	238
		Faune : 2 espèces affectionnent la partie majoritairement recouverte de vignobles intercalés de friches ou garrigue : le Lézard ocellé (reptile protégé) et l'Alouette calandrelle (oiseau remarquable, en régression lente, protection européenne). La mare d'Opoul et ses abords offrent à la fois des zones humides temporaires et permanentes, ce qui lui permet d'abriter un cortège d'espèces animales déterminantes aux besoins variés : 2 espèces d'amphibiens (protection nationale) : le Pélobate cultripède et la Grenouille de Perez (menacée par la Grenouille rieuse). 2 crustacés branchiopodes ont également été observés : Triops crancriformis (relativement rare) et Branchipus schaefferi.	
		Menace : principalement autour des espèces de la mare d'Opoul : milieu humide fragile. Les principales menaces sont : le drainage ou le comblement, la fermeture des milieux, la pollution diffuse, l'introduction d'espèces invasives, la fréquentation excessive (piétinement, sports motorisés ou dépôts de déchets).	
1126-1153	**Plateau de Castel**	Incluse dans le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, elle englobe un territoire composé de plateaux rocailleux couverts de pelouses à Brachypode rameux et de garrigues basses à Chêne kermès. Sur les versants nord et sud se développent quelques petits boisements. Au sud, les plantations sylvicoles sont bien présentes.	515
		Flore : cortège floristique typique des zones rupestres : la Centaurée fausse-chicorée, l'Erodium fétide (endémique à la région), la Laitue délicate…	
		Faune : les escarpements rocheux sont favorables à la nidification du Grand-duc d'Europe (rapace rare en France). 3 espèces d'oiseaux affectionnent les garrigues basses associées aux pelouses rases : le Traquet oreillard (protégé), le Bruant ortolan (en déclin et protégé aux niveaux national et européen) et le Cochevis de Thékla (granivore et insectivore protégé en France et en Europe). Un reptile protégé, le Lézard ocellé, fréquente également ce type de milieu. Le ruisseau du Feuilla abrite deux espèces liées aux milieux aquatiques permanents et toutes deux protégées en France : le Barbeau méridional (poisson rare qui préfère les eaux bien oxygénées et fraîches mais supporte bien la période estivale) et la Grenouille de Perez Rana perez.	
		Menace : dynamique naturelle de fermeture limitée par la faible épaisseur du sol sur substrat rocheux, mais les plantations monospécifiques peuvent néanmoins accentuer le phénomène, avec un impact négatif de leur extension sur la biodiversité. Une fréquentation excessive du site (motorisée ou non) peut également représenter un risque (piétinement flore ou dérangement oiseaux). La bonne qualité des eaux du ruisseau de Feuilla est également essentielle au maintien des espèces aquatiques (effluents du village de Feuilla hors périmètre).	

n°	DENOMINATION	DESCRIPTION	Surf. (ha)
1128-1014	**Plateau de Leucate**	C'est un plateau composé de pelouses, de vignes, de friches, de garrigues, de boisements de pins d'Alep, entrecoupés par des murets de pierres sèches abritant des haies de fruitiers. Il constitue les seules falaises calcaires du littoral languedocien. Ce territoire plat se caractérise par une mosaïque de milieux méditerranéens soumis aux embruns marins le long de la falaise. Juste au sud de Cap Leucate, à l'abri des vents dominants, une dune suspendue est plaquée contre les rochers, en pied de falaise.	305
		Flore : les milieux ouverts et arides de pelouses et garrigues basses abritent une bonne part d'espèces végétales patrimoniales, les autres patrimoniales (aérohalines) se rencontrent au niveau des groupements de falaise.	
		Faune : on distingue parmi les plus représentatives, cinq espèces d'oiseaux, un reptile et deux insectes. Ces espèces sont toutes liées aux pelouses, garrigues basses et murets. On observe aussi des espèces de chauves-souris.	
		Menace : falaises très fortement menacées par l'érosion (phénomène naturel). La dune suspendue, très dégradée, menace aujourd'hui de disparaître sous la pression de l'érosion éolienne, du ravinement et du piétinement.	
6621-5032	**Prairies des rives sud de l'étang de Leucate**	Zone humide (prés salés) peu fréquentée.	39
		Faune : intérêt fort pour la nidification et l'alimentation des oiseaux, des laro-limicoles en particulier.	
		Menace : seule la cabanisation pourrait, à terme, menacer les habitats et les espèces.	
6621-1020	**Rive est de l'étang de Leucate**	Le paysage est constitué de dunes, de milieux halophiles et de quelques fourrés de Tamaris.	14
		Fourrés halophiles méditerranéens sont plus ou moins développés le long des berges et abritent deux espèces de laro-limicoles (gravelot à collier interrompu et Sterne naine).	
		Menace : fréquentation par les véliplanchistes (dérangement des oiseaux pendant reproduction) et pression urbanistique (comblements de ZH).	
6621-5034	**Sagnes d'Opoul et del Dévès**	Zone humide composée de 5 sagnes (zones marécageuses plus ou moins saumâtres), 2 élevages piscicoles exploitant les résurgences au nord, d'une activité viticole en marge et enfin un troupeau ovin sur les parties de prés salés. L'eau plus douce venant des résurgences, et les roselières attenantes, permettent l'accueil d'une faune et d'une flore particulièrement riches et remarquables.	640
		Menace : pollution anthropique et prélèvement d'eau douce.	
1127-1031	**Sansouïres de l'étang de Lapalme**	Cette zone se compose de milieux humides plus ou moins halophiles. Le fonctionnement hydrologique de cette zone humide est assuré par les remontées de sels du sol et l'entrée d'eau salée de l'étang qui se reflète dans la composition des habitats naturels. Des fourrés halophiles méditerranéens occupent les berges. Une mosaïque de prés salés méditerranéens, de sansouires et de friches occupe la zone des anciens salants. Une petite zone de parcours substeppique de graminées annuelles et des haies à tamaris s'insère dans la zone des anciens salants et un ancien cordon dunaire de galets séparant les salants de l'étang est occupé par une garrigue basse et ouverte.	131
		Flore : une quinzaine de plantes halophiles patrimoniales marque la singularité de ce milieu où se développe en particulier le cortège des Saladelles.	
		Faune : intérêt fort pour la reproduction de certains laro-limicoles comme le Gravelot à collier interrompu (sansouires). Sur les berges sud la Sterne naine niche occasionnellement. Les prés salés situés au sud abritent quatre espèces d'oiseaux déterminantes liées au complexe agricole de la Plaine de Leucate : la Pie-grièche à tête rousse, l'Œdicnème criard, l'Alouette calandre (probable) et l'Alouette calandrelle.	
		Menace : maintien d'un équilibre des eaux (salinité et niveaux) pour permettre de conserver les différents faciès de végétation et les espèces de faune et de flore qui y sont liés. La réhabilitation du pastoralisme (extensif) serait un bon outil de gestion.	

Annexe XV : SYNTHÈSE DES ZNIEFF II DU PÉRIMÈTRE

n°	DENOMINATION	Habitats naturels déterminants et remarquables	Surf. (ha)
1127-0000	**Complexe lagunaire de Lapalme**	Tapis I - Fourrés à *Limoniastrum* - Steppes à Lavande de mer catalano-provençales - Dunes embryonnaires méditerranéennes - Dunes fixées du *Crucianellion maritimae* - Prairies humides méditerranéennes hautes	1 907
6621-0000	**Complexe lagunaire de Salses- Leucate**	Dunes embryonnaires méditerranéennes - Cladiaies riveraines	730
1126-0000	**Corbières orientales**	Non déterminé	30 332
6619-0000	**Lido et marais de Torreilles**	Steppes à Lavande de mer catalano-provençales - Dunes fixées du *Crucianellion maritimae* -Prairies humides méditerranéennes< hautes	701
1128-0000	**Plateau de Leucate**	Groupements des falaises méditerranéennes	1 043

Annexe XVI : TABLEAUX DE BORD TENDANCES ET SCENARIOS

ENJEUX		SCÉNARIO TENDANCIEL OU PROSPECTIF			SCÉNARII ALTERNATIFS					
					Scénarii SAGE			IMPACTS SAGE (IS)		
		Tendances	CONSÉQUENCES sans SAGE	Impacts sur le territoire (IT)	Positionnement 1 clarificateur	Positionnement 2 facilitateur	Positionnement 3 prescripteur	/R1	/R2	/R3
I. RESTAURATION DE LA BONNE QUALITÉ DE L'EAU, ATTEINTE et MAINTIEN DU BON ÉTAT	A	Augmentation de la population et du tourisme, avec une tendance à une meilleure répartition dans l'espace (arrière-pays) et une volonté pour une meilleure répartion dans le temps	*Augmentation impacts des rejets domestiques *Augmentation impacts du trafic routier, ferroviaire et maritime	IT 1-Risque dégradation qualité eau et écosystème de l'étang IT 2-Risque dégradation conditions pour conchyliculture et pêche IT 7-Risque dégradation conditions accueil touristique (qualité milieux)	*Application des normes règlementaires, SDAGE, SAGE *Suivis qualité du milieu (RCS, RSL, herbiers)	*Gestion concertée : suivi global assainissement et pluvial, normes sectorisées, traitements voies ferrées alternatifs	*Gestion préventive : règlementation normes de rejets, définition d'orientations schémas directeurs, problématique de la pollution par les infrastructures	IS 1a- Non-dégradation de la qualité eau, écosystème IS 2a- Maintien conditions conchyliculture-pêche	IS 1b- Restauration qualité eau-écosystème IS 2b- Amélioration conditions pour conchyliculture-pêche	IS 1b, 2b et IS 7a-Consolidation valeur touristique
	B	Stabilisation des villégiatures sauvages (cabanes et camping-cars)	*Stabilisation, voire diminution, des rejets	IT 1 et IT 2	*Gestion règlementaire et communale *Suivis qualité du milieu (RCS, RSL, herbiers)	*Concertation et sensibilisation (diagnostic "cabanes") *Réalisation de plans de gestion	*Maîtrise des espaces naturels *Développement de moyens d'actions contre cabanisation	IS 1a et IS 2a	IS 1b et IS 2b	IS 1b et IS 2b
	B' (prospectif)	Augmentation des villégiatures sauvages (cabanes et camping-cars)	*Augmentation des rejets et des risques de pollution des nappes	IT 1, IT 2, IT 7 et IT 3- Risque de dégradation pour l'alimentation en eau potable (augmentation du prix de l'eau)				IS 1- Risque dégradation qualité eau et écosystème IS 2- Risque dégradation conditions pêche-conchyliculture IS 3- Risque dégradation AEP IS 7- Risque dégradation conditions accueil touristique	IS 1a et IS 2a	IS 1b, IS 2b, IS 3a et IS 7a
	C	Augmentation des aménagements	*Atteintes des zones humides	IT 1, IT 2, IT 3 et IT 7	*Gestion règlementaire et Plan de Gestion en faveur des ZH *Suivis qualité du milieu (RCS, RSL, herbiers)	*Intégration de l'inventaire, hiérarchisation et préconisations du PGZH dans SAGE	*Maîtrise des espaces naturels *Règlementation de mesures compensatoires spécifiques	IS 1a, IS 2a, IS 3 et IS 7	IS 1b, IS 2b et IS 7a	IS 1b, IS 2b, IS 3a et IS 7a
	D	Stabilisation pollution diffuse agricole : Malgré raisonnement fertilisation et déprise existe toujours un impact des produits phytosanitaires	*Présence d'une pollution diffuse	IT 1 et IT 2	*Gestion règlementaire, Natura 2000, SDAGE et par CA *Suivis qualité du milieu (RCS, RSL, herbiers)	*Concertation et sensibilisation (N2000 et CA) sur l'ensemble du périmètre	*Promotion et soutien de l'agriculture biologique *Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert	IS 1a et IS 2a	IS 1b et IS 2b	IS 1b, IS 2b et IS 7a
	D' (prospectif)	Augmentation pollution agricole : Développement usage des produits phytosanitaires (mauvaise image, produits chers pour secteur en crise, mais assurance rendement et qualité) et/ou regain d'activité	*Augmentation pollution diffuse	IT 1, IT 2, IT 3 et IT 7				IS 1, IS 2, IS 3 et IS 7	IS 1a et IS 2a	IS 1b, IS 2b, IS 3a et IS 7a
	E	Respect de la léglislation en vigueur (eau douce) pour les pisciicultures	*Évolution de la qualité des rejets	IT 1 et IT 2	*Gestion règlementaire (DDPP) et SDAGE *Suivis qualité du milieu (RCS, RSL, herbiers)	*Concertation et sensibilisation avant définition de nouvelles normes	*Règlementation des rejets	IS 1a et IS 2a	IS 1b et IS 2b	IS 1b et IS 2b
	F	Traitements des caves vinicoles particulières inadaptés	*Possible impact sur les systèmes d'assainissement	IT 1, IT 2, IT 3 et IT 7	*Application des normes règlementaires, SDAGE *Suivis qualité du milieu (RCS, RSL, herbiers)	*Prévention : étude de l'existant et travaux de raccordements nécessaires	*Plan d'action "assainissement" avec traitements autonomes obligatoires	IS 1, IS 2, IS 3 et IS 7	IS 1a et IS 2a	IS 1b, IS 2b, IS 3a et IS 7a
	G	Augmentation du nombre de forages	*Multiplication des forages *Augmentation du nombre de forages défectueux	IT 3 et IT 7	*Gestion règlementaire, SDAGE et par CA *Suivis qualité du milieu (RCS, RSL, herbiers)	*Concertation et sensibilisation (diagnostic "cabanes") *Gouvernance SAGE Roussillon	*Maîtrise des espaces naturels	IS 3 et IS 7	IS 3b et IS 7a	IS 3b et IS 7a
	N	Diminution des finances publiques	*Augmentation impacts pollution domestique *Augmentation impacts pollution diffuse	IT 1, IT2 et IT 7	*Gestion règlementaire, SDAGE *Suivis qualité du milieu (RCS, RSL, herbiers...)	*Définition et priorisation des besoins *Mise en place d'un plan de financement	*Incitation aux financements internes	IS 1, IS 2 et IS 7	IS 1a et IS 2a	IS 1a, IS 2a et IS 7a
II. CONSOLIDATION DE LA RESSOURCE EN EAU	A	Augmentation de la population et du tourisme	*Aggravation du déficit *Diversification par le karst *Intrusion du biseau salé	IT 3 et IT 7	*Gestion par communes et exploitants	*Gouvernance inter-SAGE et inter-bassin	*Détermination orientations interbassin pour AEP	IS 3c- AEP sur le court terme et IS 7	IS 3d- Sécurisation AEP sur le périmètre et IS 7a	IS 3e- Sécurisation de AEP - eau douce sur le périmètre et IS 7a
	H	Ressource déficitaire et exogène	*Aggravation du déficit *Application du principe de solidarité	IT 3 et IT 7	*Gestion par communes et exploitants	*Gouvernance inter-SAGE et inter-bassin	*Détermination orientations interbassin pour AEP	IS 3c et IS 7	IS 3d et IS 7a	IS 3d et IS 7a
	M (prospectif)	Réchauffement climatique : Sècheresses de plus en plus fréquentes	*Aggravation du déficit *Intrusion du biseau salé	IT 3 et IT 7	*Gestion par communes et exploitants	*Gouvernance inter-SAGE et inter-bassin	*Détermination orientations interbassin pour AEP	IS 3c et IS 7	IS 3d et IS 7a	IS 3e et IS 7a
	N (prospectif)	Diminution des finances publiques	*Aggravation du déficit *Intrusion du biseau salé	IT 3 et IT 7	*Gestion par communes et exploitants	*Mise en place d'un plan de financement *Gouvernance inter-SAGE et inter-bassin	*Incitation aux financements internes *Détermination orientations interbassin pour AEP	IS 3c et IS 7	IS 3d	IS 3e et IS 7a

ENJEUX		SCÉNARIO TENDANCIEL OU PROSPECTIF			SCÉNARII ALTERNATIFS					
					Scénarii SAGE			IMPACTS SAGE (IS)		
		Tendances	CONSÉQUENCES sans SAGE	Impacts sur le territoire (IT)	Positionnement 1 clarificateur	Positionnement 2 facilitateur	Positionnement 3 prescripteur	/R 1	/R 2	/R 3
III. GESTION ET CONSERVATION ZONES HUMIDES ET ESPACES REMARQUABLES	A	Augmentation de la population	*Augmentation de la fréquentation	IT 4- Risque de perte de biodiversité (dérangement, pollution, érosion...) et IT 7	*Gestion par communes, N2000 et propriétaires, application SDAGE *Suivis qualité du milieu (RSL, herbiers...)	*Gestion concertée avec outils existants (N2000, trame verte et bleue...)	*Maîtrise des espaces (foncier, canalisation public...)	IS 4- Risque de perte de biodiversité et IS 7	IS 4a- Conservation biodiversité	IS 4b- Régénération biodiversité et IS 7a
	C (B)	Augmentation des aménagements (et villégiatures sauvages)	*Augmentation de la fréquentation *Aménagements d'espaces naturels *Diminution des zones tampon *Introduction d'espèces	IT 4 et IT 7	*Gestion règlementaire, Natura 2000 et PGZH *Suivis qualité du milieu (RSL, herbiers...)	*Gestion concertée avec outils existants (N2000,diagnostic cabanes, PGZH, trame verte et bleue...)	*Règlementation : mesures compensatoires *Maîtrise des espaces (foncier, ZHIEP-ZSGE, canalisation public...) *Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert	IS 4 et IS 7	IS 4a	IS 4b et IS 7a
	D' E F (prospectif)	Aggravation de la problématique des pollutions	*Augmentation pollutions particulières	IT 4 et IT 7	*Gestion règlementaire, Natura 2000 et PGZH *Suivis qualité du milieu (RSL, herbiers...)	*Gestion concertée avec outils existants (N2000,diagnostic cabanes, PGZH, trame verte et bleue...)	*Maîtrise des espaces (foncier, ZHIEP-ZSGE, canalisation public...)	IS 4 et IS 7	IS 4a	IS 4b et IS 7a
	I	Difficulté d'entretetien des espaces naturels : Abandon parcelles agricoles, fermeture agouilles	*Fermeture des milieux *Augmentation de la salinité *Introduction d'espèces	IT 4	*Gestion par communes, N2000 et propriétaires, application SDAGE *Suivis qualité du milieu (RSL, herbiers...)	*Gestion concertée avec outils existants (N2000, trame verte et bleue...)	*Maîtrise des espaces (foncier, entretien, canalisation public...)	IS 4a et IS 7	IS 4b	IS 4b et IS 7a
	N [prospectif]	Diminution des finances publiques	*Aménagements d'espaces naturels et diminution des zones tampon *Introduction d'espèces	IT 4 et IT 7	*Gestion règlementaire, Natura 2000 et PGZH	*Définition et priorisation des besoins *Suivis qualité du milieu (RSL, herbiers...)	*Réflexion sur financements internalisés	IS 4 et IS 7	IS 4a	IS 4a et IS 7a
IV. GESTION DES USAGES	A (C)	Augmentation de la population (et des aménagements)	*Augmentation des risques de pollution *Augmentation de la fréquentation	IT 5- Augmentation conflits d'usages et IT 7	*Gestion règlementaire, Natura 2000, communes *Suivis qualité du milieu (RSL, herbiers...)	*Gestion concertée avec outils existants (N2000,charte des bonnes pratiques...)	*Maîtrise des espaces (foncier, canalisation public...)	IS 5- Conflits d'usages latents IS 2 et IS 7	IS 5a- Apaisement conflits d'usages IS 2a et IS 7a	IS 5a, IS 2a et IS 7a
	J	Gestion des graus non concertée	*Entrave illégale à la navigation *Possible impact sur poisson, braconnage *Gestion conflictuelle (amende)	IT 2, IT 5 et IT 7	*Gestion externe (pécheurs, police)	*Organisation de la concertation	*Maîtrise gestion des portes (animation, règlementation ouverture...)	IS 2, IS 5 et IS 7	IS 2a et IS 5a	IS 2a, IS 5b et IS 7a
	K	Évolution des pratiques sportives	*Augmentation de la fréquentation *Augmentation du nombre d'activités	IT 5 et IT 7	*Gestion règlementaire, Natura 2000, communes *Suivis qualité du milieu (RSL, herbiers...)	*Gestion concertée avec outils existants (N2000,charte des bonnes pratiques...)	*Maîtrise des espaces (foncier, canalisation public...)	IS 5 et IS 7	IS 2a et IS 5a	IS 2a, IS 5b et IS 7a
V. PREVENTION DES RISQUES	A (C)	Augmentation de la population et des aménagements	*Augmentation de la pression foncière *Augmentation de l'exposition des populations aux risques naturels	IT 6- Atteinte à la sécurité des biens et des personnes (exposition aux risques)	*Gestion règlementaire, objectifs SDAGE	*Participation CLE à la gestion des risques	*Maîtrise de la gestion (foncier, recul stratégique...)	IS 6- Économie de la sécurité des biens et des personnes	IS 6a- Sécurisation des biens et des personnes	IS 6b- Sécurisation des biens et des personnes sur long terme
	I	Mauvaise gestion hydraulique	*Augmentation du risque d'inondation	IT 6 et IT 7	*Gestion règlementaire, objectifs SDAGE	*Participation CLE à la gestion des risques	*Maîtrise de la gestion (foncier, recul stratégique...)	IS 6 et IS 7	IS 6a et IS 7a	IS 6b et IS 7a
	L	Gestion du trait de côte : Passage d'une gestion locale et curative à une gestion intégrée	*Stabilisation du trait de côte	IT 6a- Diminution du phénomène d'érosion	*Gestion règlementaire, objectifs SDAGE	*Participation CLE à la gestion des risques	*Maîtrise de la gestion (foncier, recul stratégique...)	IS 6a	IS 6a	IS 6b
	M [prospectif]	Changement climatique : Orages et tempêtes de plus en plus fréquents	*Augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles *Accentuation de la fragilité du littoral	IT 6 et IT 7	*Gestion règlementaire, objectifs SDAGE	*Participation CLE à la gestion des risques	*Maîtrise de la gestion (foncier, recul stratégique...)	IS 6 et IS 7	IS 6a	IS 6b et IS 7a
	N [prospectif]	Diminution des finances publiques	*Accentuation de la fragilité du littoral	IT 6 et IT 7	*Gestion règlementaire, objectifs SDAGE	*Mise en place d'un plan de financement *Participation CLE à la gestion des risques	*Incitation aux financements internes *Maîtrise de la gestion (foncier, recul stratégique...)	IS 6 et IS 7	IS 6a	IS 6b et IS 7a

Tableau récapitulatif des impacts sur le territoire sans ou avec SAGE

Impact sur le territoire	IT	1-	Risque de dégradation de la qualité de l'eau et de l'écosystème de l'étang (qualité écologique, sanitaire et chimique)
	IT	2-	Risque de dégradation des conditions pour conchyliculture et pêche
	IT	3-	Risque de dégradation pour l'alimentation en eau potable (qualité, prix de l'eau, assainissement, captages)
	IT	4-	Risque de perte de biodiversité (mesures compensatoires, dérangement, pollution, standardisation, érosion, …)
	IT	5-	Augmentation des conflits d'usages (casses, accidents, interdiction de certaines pratiques…)
	IT	6-	Risque de dégradation des conditions pour accueil touristique (qualité milieux, AEP, paysage, capacité accueil, navigation)
	IT	7-	Atteinte à la sécurité des biens et des personnes (exposition aux risques)
	IT	7a-	Diminution du phénomène d'érosion
Impact du SAGE (plus-value)	IS	1	Risque de dégradation qualité de l'eau et de l'écosystème
	IS	1a	Non-dégradation de la qualité de l'eau et de l'écosystème
	IS	1b	Restauration de la qualité de l'eau (Bon État) et de l'écosystème
	IS	2	Risque de dégradation conditions pour pêche et conchyliculture
	IS	2a	Non-dégradation conditions pour pêche et conchyliculture
	IS	2b	Amélioration conditions pour pêche et conchyliculture
	IS	3	Risque de dégradation pour l'alimentation en eau potable
	IS	3a	Maintien de la qualité de l'AEP
	IS	3b	Amélioration de la qualité de l'eau pour l'AEP
	IS	3c	Alimentation en eau potable sur le court terme
	IS	3d	Sécurisation de l'alimentation eau potable sur le périmètre du SAGE
	IS	3e	Sécurisation de l'alimentation eau potable - eau douce sur le périmètre du SAGE
	IS	4	Risque de perte de biodiversité
	IS	4a	Conservation de la biodiversité
	IS	4b	Régénération de la biodiversité
	IS	5	Conflits d'usages latents
	IS	5a	Apaisement des conflits d'usages
	IS	5b	Règlement des conflits d'usages
	IS	6	Économie de la sécurité des biens et des personnes
	IS	6a	Sécurisation des biens et des personnes
	IS	6b	Sécurisation des biens et des personnes sur le long terme
	IS	7	Risque de dégradation des conditions d'accueil touristique
	IS	7a	Consolidation de la valeur touristique

Annexe XVII : ORIENTATIONS FONDAMENTALES SDAGE EN LIEN AVEC LE SAGE DE L'ÉTANG DE SALSES-LEUCATE

Intitulé	N°	Dispositions	Prise en compte dans les Orientations Stratégiques Salses-Leucate	Masses d'eau du périmètre ou limitrophes concernées
PRIVILEGIER LA PREVENTION ET LES INTERVENTIONS A LA SOURCE POUR PLUS D'EFFICACITE	1-01	Impliquer tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre des principes qui sous-tendent une politique de prévention	Transversal	Toutes
	1-03	Orienter fortement les financements publics dans le domaine de l'eau vers les politiques de préventions	Transversal	FR DT 02
	1-04	Inscrire le principe de prévention de façon systématique dans la conception des projets et les outils de planification locale	Transversal dont OS 5	Toutes
	1-06	Systématiser la prise en compte de la dimension préventive dans les études d'évaluation des politiques publiques	Transversal	Toutes
CONCRETISER LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE NON DEGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES	2-01	Elaborer chaque projet en visant la meilleure option environnementale compatible avec les exigences du développement durable	Transversal	Toutes
	2-02	Evaluer la compatibilité des projets avec l'objectif de non dégradation en tenant compte des autres milieux aquatiques dont dépendent les masses d'eau	OS 2 - OS 3	Toutes
	2-03	Définir des mesures réductrices d'impact ou compensatoires à l'échelle appropriée et visant la préservation du fonctionnement des milieux aquatiques	OS 2 - OS 5	FR DT 02 - FR DG 122 - FR DC 02a
	2-04	S'assurer de la compatibilité des projets avec le SDAGE au regard de leurs impacts à long terme sur les milieux aquatiques et la ressource en eau	Transversal	FR DT 02
	2-05	Tenir compte de la disponibilité de la ressource et de son évolution qualitative et quantitative lors de l'évaluation de la compatibilité des projets avec le SDAGE	Transversal	FR DT 02 - FR DG 122
	2-06	Améliorer le suivi à moyen et long terme et la connaissance des milieux impactés par l'activité humaine en complément du programme de surveillance de bassin	OS 1	FR DT 02 - FR DG 122
	2-07	Développer ou renforcer la gestion durable dans la mise en œuvre de la politique de l'eau des bassins versants	OS 4	FR DT 02 - FR DG 122
INTEGRER LES DIMENSIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	3-03	Développer les analyses économiques dans les projets	OS 4	FR DT 02
RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU ET ASSURER LA COHERENCE ENTRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DE L'EAU	4-02	Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité	OS 4	FR DT 02
	4-03	Assurer la coordination au niveau supra bassin versant	OS 2	Toutes
	4-04	Mettre en place une gestion locale et concertée sur les secteurs prioritaires par l'implication conjointe de tous les partenaires	OS 2 - OS 4	Toutes
	4-05	Intégrer les priorités du SDAGE dans les SAGE et contrats de milieux	Transversal	FR DT 02
	4-06	Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques	OS 3 - OS 4	FR DT 02
	4-07	Intégrer les différents enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Transversal	FR DT 02
	4-09	Rechercher la cohérence des financements "hors eau" avec le principe de gestion équilibrée des milieux aquatiques	OS 5	FR DT 02
POURSUIVRE LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE ET INDUSTRIELLE	5A-01	Mettre en place et réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux pluviales	OS 1	FR DT 02
	5A-02	Améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux	OS 1	FR DT 02
	5A-03	Améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement	OS 1	FR DT 02
	5A-04	Améliorer le fonctionnement des ouvrages par la mise en place de services techniques à la bonne échelle territoriale et favoriser leur renouvellement par leur budgétisation	OS 1	FR DT 02
	5A-05	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	OS 1	FR DT 02
	5A-06	Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions	OS 1	FR DT 02
LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES MILIEUX AQUATIQUES	5B-01	Réduire fortement les apports en phosphore	OS 1	FR DT 02
	5B-02	Limiter les apports d'azote en milieux lagunaires	OS 1	FR DT 02
	5B-03	Engager des programmes d'actions coordonnées dans les zones prioritaires du SDAGE	OS 1	FR DT 02

Intitulé	N°	Dispositions	Prise en compte dans les Orientations Stratégiques Salses-Leucate	Masses d'eau du périmètre ou limitrophes concernées
LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES	5C-01	Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi	OS 1	FR DT 02
	5C-06	Intégrer la problématique "substances dangereuses" dans le cadre des SAGE et des dispositifs contractuels	OS 1	FR DT 02
LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES	5D-01	Intégrer la lutte contre la pollution par les pesticides dans les démarches de gestion concertée par bassin versant	OS 1	FR DT 02
	5D-02	Inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	OS 1	FR DT 02
	5D-04	Engager des actions en zones non agricoles	OS 1	FR DT 02
EVALUER, PREVENIR ET MAITRISER LES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE	5E-01	Identifier et caractériser les ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future	OS 2	FR DG 122
	5E-07	Engager des actions vis-à-vis des pollutions émergentes (perturbateurs endocriniens, substances médicamenteuses, …)	OS 1	FR DT 02
AGIR SUR LA MORPHOLOGIE ET LE DECLOISONNEMENT POUR PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES	6A-01	Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques	OS 3 - OS 5	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-04	Evaluer l'impact à long terme des modifications hydromorphologiques	OS 3 - OS 4 - OS 5	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-06	Mettre en œuvre une politique dédiée et adaptée au littoral et au milieu marin en terme de gestion et restauration physique des milieux	OS 2 - OS 3 - OS 4 - OS 5	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-07	Poursuivre la reconquête des axes de vie des grands migrateurs	OS 4	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-08	Restaurer la continuité des milieux aquatiques	OS 4	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-09	Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages et aménagements	OS 5	FR DT 02 - FR DC 02a
	6A-13	Améliorer ou développer la gestion coordonnée des ouvrages à l'échelle des bassins versants	OS 4	FR DT 02 - FR DC 02a
PRENDRE EN COMPTE, PRESERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES	6B-01	Poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation des acteurs	OS 3	FR DT 02
	6B-02	Assurer un accompagnement des acteurs	OS 3	FR DT 02
	6B-04	Utiliser avec ambition les outils "ZHIEP" et "ZSGE"	OS 3	FR DT 02
	6B-06	Préserver les zones humides en les prenant en compte à l'amont des projets	OS 3	FR DT 02
	6B-07	Mettre en place des plans de gestion des zones humides	OS 3	FR DT 02
	6B-08	Reconquérir les zones humides	OS 3	FR DT 02
INTEGRER LA GESTION DES ESPECES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES DANS LES POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU	6C-02	Mettre en œuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux	OS 3	FR DT 02
	6C-03	Contribuer à la constitution de la trame verte et bleue	OS 3	FR DT 02
	6C-06	Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes	OS 3	FR DT 02
	6C-07	Mettre en œuvre des interventions curatives adaptées aux caractéristiques des différents milieux	OS 3	FR DT 02
ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR	7-01	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins	OS 2	FR DT 02 - FR DG 122
	7-09	Promouvoir une véritable adéquation entre aménagement du territoire et la gestion des ressources en eau	OS 2	FR DT 02 - FR DG 221 - FR DG 122

Annexe XVIII : PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE ET SAGE DE L'ÉTANG DE SALSES-LEUCATE

OF SDAGE		N°	Mesures	Masses d'eau du périmètre ou limitrophes concernées	Prise en compte dans les Orientations Stratégiques Salses-Leucate
4	RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU ET ASSURER LA COHERENCE ENTRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	FR DT 02 - FR DC 02a	OS 3
5A	POURSUIVRE LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE ET INDUSTRIELLE	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	FR DT 02	OS 1
		5E04	Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	FR DT 02	OS 1
		5E17	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	FR DT 02	OS 1
5B	LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES MILIEUX AQUATIQUES	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéral	FR DT 02 - FR DG 221	OS 1
5C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES	5E04	Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	FR DT 02	OS 1
5D	LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	FR DT 02 - FR DG 122 - FR DG 221 - FR DC 02a	OS 1 - OS 3
		5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	FR DT 02	OS 1 - OS 3
5E	EVALUER, PREVENIR ET MAITRISER LES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE	5F31	Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	FR DT 02 - FR DG 122	OS 1
6A	AGIR SUR LA MORPHOLOGIE ET LE DECLOISONNEMENT POUR PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES	7A03	Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	FR DT 02 - FR DC 02a	OS 3 - OS 4 - OS 5
		3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	FR DC 02a	OS 5
		3C24	Restaurer et mettre endéfens le cordon dunaire	FR DC 02a	OS 3 - OS 4 - OS 5
6B	PRENDRE EN COMPTE, PRESERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	FR DT 02	OS 3
7	ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	FR DG 221 - FR DG 122	OS 2

Annexe XIX : Compte-rendu CLE du 15 décembre 2000 - Adoption des normes microbiologiques pour les stations d'épuration du bassin-versant

Etaient présents :

I. Membres de la C.L.E

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

ALBERO Albert	Adjoint au Maire de Treilles
DAGUES Sylvain	Maire de Salses
FERRAND Joëlle	Maire du Barcarès
LOPEZ Jean-Jacques	Conseiller Général du Canton de Rivesaltes
MADALLE Alain	Conseiller régional
MARQUES René	Conseiller Général des Pyrénées-Orientales – Sénateur Maire de St Laurent de la Salanque
MEYNIER Roger	Adjoint au Maire de Leucate
MONTAGNE Michel	Maire de St Hippolyte
OMS Pierre	Adjoint au Maire de St Laurent de la Salanque
PALANCADE Jean	Conseiller Général du Canton de Ginestas
Pi Antoine	Adjoint au Maire de Caves
RONZONI Albert	Adjoint au Maire du Barcarès
TARRIUS Patrick	Maire de Fitou
TORREILLES Roger	Conseiller Régional

Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

BRUNET Jean-Pierre	Directeur de la SAUTLEBAR
FABRE Alex	1er prud'homme des pêcheurs de Leucate
FONTANEL Jean-Pierre	Administrateur Cru Fitou et Corbières
HOGRAINDLEUR Josiane	Ecologie des Corbières du Carcassonnais et du littoral Audois
SALES Gilbert	Fédération des Chasseurs de l'Aude
TERCINIER Erick	Chef d'Agence Vivendi Narbonne

Collège des administrations et des établissements publics de l'Etat

ELY Alexandre	Représentant du Directeur Interdépartemental des Affaires Maritimes de Port-Vendres
LAMBIJOU Georges	Représentant du directeur du SMNLR
GRAILLE Chantal	Représentantes du délégué de l'Agence de l'Eau RMC
DIMON Françoise	MISE de l'Aude
CREPIN Daniel	Représentant du Directeur Régional de l'Environnement
TARDIEU Guy	Représentant du Préfet de l'Aude

Compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau
15 décembre 2000

II. Personnes non membres de la C.L.E

CONTE Marc	Méditerranée Pisciculture
CRUZEL Jean	Sous Préfecture de Narbonne – Service Environnement
CYPRIEN Alain	Comité Local des pêches de Prot Vendres
De CONCHY Gilles	Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes de PortVendres
DIAZ Michel	SATESE des Pyrénées-Orientales
DUHAIL Patricia	Sous Préfecture de Narbonne – Service Environnement
ESCALIER Lionel	Services Techniques Départementaux – Département de l'Aude
ESTIRACH Jean-Luc	Pêcheur
GIROMAGNY Claude	Directeur des Services techniques du SIVOM Leucate Le Barcarès
GOURBIL Catherine	SMNLR Cellule de l'Eau
HARDY Luc	Directeur du CEPRALMAR
LAUGIER Thierry	CEPRALMAR
LE BEC Claude	IFREMER
PLANAS Marc	Premier prud'homme de St Laurent de la Salanque
RIBOT Murielle	Chargée de mission SAGE de Salses-Leucate

Etaient excusés ou représentés :

ASTRUC Sylvie	Conseiller Général du Canton de Tuchan
BEAUX Dominique	Adjoint au Maire de Leucate
BENOIT Jean	Président Fédération Régionale des Chasseurs
BLANCHARD Dominique	Président du Comité Local des Pêches de Port Vendres
BOUTON Alain	Maire de Treilles
BROCH Paul	Maire de Caves
CATANY Joël	Vice Président des Caves Coopératives de l'Aude
DUCASSY Pierre	Service de l'eau – Département des Pyrénées-Orientales
GOALLO René	Directeur Interdépartemental des Affaires Maritimes
GRAS Ange	Président du Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate
OUTIER Pascale	Adjointe au Maire de Fitou
PRUN Michel	Services Techniques Départementaux de l'Aude
PY Michel	Maire de Leucate

La réunion commence à 9h45.

2. Examen des conclusions des groupes de travail

Gestion des portes des graus

Une réunion a eu lieu le 28 novembre 2000, faisant suite à une première réunion qui s'était tenue le 12 mai 1999.

L'objet de la réunion était de préciser les aspects réglementaires liés à ces portes, leurs conditions actuelles de gestion, puis de définir les objectifs de gestion de chaque partenaire (pêcheurs, conchyliculteurs, communes, capitaineries, pisciculteurs, agriculteurs, ...).

L'ordre du jour chargé n'a pas permis d'aborder complètement le dernier point. Cependant la réunion a permis de préciser le contexte réglementaire de ces portes, même si une incertitude persiste sur les textes régissant leur ouverture et leur fermeture. Les services de l'Etat (SMNLR et DIDAM) se sont engagés à apporter la réponse à cette question pour janvier 2001. Une seconde réunion suivra d'ici la prochaine C.L.E.

Organisation des usages sur l'étang

Une réunion a eu lieu le 28 novembre 2000, dans le but de poursuivre les réflexions engagées lors de la réunion du 20 mai 1999.

Les réflexions ont bien progressé, et sont allées vers une clarification de la pratique des différentes activités (balisage, limitation de certaines activités ludiques à la mer, cartographie de l'ensemble des activités ludiques et professionnelles...). Cependant, il est prématuré de présenter les conclusions des groupes de travail lors de cette séance de la C.L.E car les réactions suite à l'envoi du compte-rendu ont été nombreuses et nécessitent une autre réunion pour préciser certains points.

Les conclusions de ce groupe de travail seront présentées à la prochaine C.L.E.

Normes de rejets des stations

Dans le cadre de la reconstruction de sa station, la commune de Salses a demandé au Préfet quels objectifs de qualité les services de l'Etat allaient imposer celle-ci. Le SMNLR, qui instruit le dossier, a souhaité réunir un groupe de travail du SAGE pour discuter de l'opportunité de fixer des normes de qualité bactériologiques. C'est le groupe technique chargé de la mise en place du suivi des stations d'épuration (SMNLR, IFREMER, SATESE 11 et 66, CEPRALMAR, exploitants) qui s'est penché sur cette question le 14 décembre 2000.

A court terme, ce sont pratiquement toutes les stations limitrophes à l'étang qui seront concernées par cette question, dans le cadre de leur aménagement et de la régularisation réglementaire de leur situation (arrêté de rejet).

Les conclusions de la réunion, soumises à la validation de la C.L.E, sont les suivantes :

- **Les stations doivent respecter les normes fixées par l'arrêté du 22/12/94 (sur DBO, DCO et MES)**
- **Les stations devront également respecter les normes suivantes de bactériologie (nombre par 100 ml d'eau) :**

	Eté	Hiver
E. coli	10^3	10^4
Entérocoques	10^2	10^3

- **D'autre part, les services de l'Etat recommanderont aux communes de concevoir des équipements capables de traiter l'azote et le phosphore.**

Les normes en bactériologie sont inspirées de celles en vigueur sur le bassin de Thau. Actuellement, pour la plupart des stations (sauf celles ayant un lagunage déficient mais qui font l'objet de travaux ou le feront suite au schéma d'assainissement), ces valeurs sont respectées.

Le groupe propose également à la C.L.E de valider le principe de mettre en place des objectifs plus stricts dans le cas où une dégradation du milieu serait observée après réalisation de l'ensemble des travaux.

Quelques remarques sont formulées :

Monsieur CREPIN rappelle que, étant donnée la présence d'activités conchylicoles sur l'étang, le lagunage est le seul traitement tertiaire possible. Cette technique nécessitant de l'espace, il invite les communes à intégrer cette réflexion dans les POS.

Madame GOURBIL précise que, l'ensemble des stations étant équipées de lagunage ou de tertre filtrant (Port Leucate et, à terme, Leucate Village), la question d'étendre la surface en lagunage ne se pose pas dans l'immédiat.

Monsieur GIROMAGNY rappelle qu'il y a un an, la C.L.E n'avait pas demandé de traité l'azote et le phosphore.

Monsieur HARDY répond que le diagnostic de l'étang réalisé avec IFREMER a montré qu'il n'y a actuellement pas de problème d'eutrophisation, mais qu'un apport important de phosphore pourrait entraîner un tel état de dystrophie.

Madame GOURBIL ajoute que la recommandation qui serait faite par les services de l'Etat, si la C.L.E approuve les conclusions du groupe de travail se pose plus en terme d'anticipation. Il s'agit d'informer les maîtres d'ouvrage de la possibilité d'un traitement complémentaire sur l'azote et le phosphore, afin que ces derniers puissent en tenir compte lors de leurs réflexions pour la modernisation de leur station.

Monsieur Roger TORREILLES, Président de la C.L.E soumet les conclusions du groupe de travail à la Commission Locale de l'Eau.

Les conclusions du groupe de travail telles que décrites en page 4 sont adoptées.

Annexe XX : BIBLIOGRAPHIE

"Actualisation de la flore macrophytique des étangs de Thau et de Salses-Leucate", dans PNEC "Lagunes Méditerranéennes" thème 1, le compartiment Macrophytes, Rapp. GIS Posidonie-Ifremer, Marseille, Verlaque M. 2000.
"Atlas Départemental des Zones Inondables Des Pyrénées-Orientales", DIREN-LR, 35p.- juillet 2008
"Bilan-évaluation et perspectives du second contrat d'étang de Salses-Leucate 2006-2010", MC2 consultant/RIVAGE, 144 p. - déc. 2011.
"Cartographie et caractérisation des herbiers de Magnoliophytes marines de l'étang de Salses-Leucate", Océanide / Syndicat RIVAGE, 72p, - 2011.
"Charte du Parc 2010 - 2022", Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, 126p.- 2010-2022
"Diagnostic de la cabanisation dans le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate", EcoVia / syndicat RIVAGE, 117p. - septembre 2007.
"Document d'objectifs Natura 2000 du site "Basses-Corbières" - TOME I - État des lieux & Objectifs", LPO, 102p. - 2006.
"Document d'objectifs Natura 2000 des sites "Complexe lagunaire de Salses-Leucate" - TOMES I, II, III et IV", syndicat RIVAGE, - octobre 2010 - mai 2011.
"Document d'objectifs Natura 2000 du site "Plateau de Leucate" - TOME I - État des lieux & Objectifs", Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, 105p. - 2006.
"Diversification des ressorts de l'économie littorale", Livret de prospective, DREAL, 44p. - juin 2011.
"Éléments pour un diagnostic prospectif du Languedoc-Roussillon", Groupement de la Statistique Publique Languedoc-Roussillon, 62p. - sept. 2007.
"État des connaissances sur le comblement des lagunes", CÉPRALMAR, 100p. - août 2008.
"Étude du sentier des Douaniers "ELS CLOTS", LE BARCARES - ST LAURENT DE LA SALANQUE - ST HYPPOLITE", ART-Dev / Lise VAUVERT-Christelle AUDOUIT, Juillet 2010.
"Étude complémentaire à l'inventaire des zones humides de périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate", BRL-Ingénierie/ECO-Méditerranée, RIVAGE - octobre 2011.
"Étude hydraulique des Cabanes de Fitou"- phase 1 et 2, SAFEGE / SIAH des Corbières Maritimes, 30 et 51p. - 2010.
"Évaluation de la qualité des zones de production conchylicole, Départements Aude et Pyrénées-Orientales. Résultats REMI 2007-08-09 et ROCCH 2009". Rapport RST/LER.LR/10.003. IFREMER, SERAIS, MESSIAEN, AMOUROUX, QUENOT, ALONSO, LAUGIER, 60p. - juin 2010.
"Évaluation environnementale des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau en Languedoc-Roussillon", DIREN-LR, 52p, - 2007.
"La fréquentation d'un site naturel sensible : une problématique complexe. Étude de cas de Torreilles dans les Pyrénées orientales", Lise VAUVERT/Christelle AUDOUIT, Sept 2010.
"Évaluation des ressources en eau des Corbières : Phase I - Synthèse de la caractérisation des systèmes karstiques des Corbières orientales", Volume 2, BRGM-RP52919, LABOUCHE / DÖRFLIGER, 198p. - 2004.
"Guide d'élaboration des plans de prévention des risques Submersion marine en Languedoc-Roussillon", DREAL - LR, 20p. - oct. 2008.
"Guide Méthodologique de Gestion des lagunes Méditerranéennes", Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, 6 tomes - 2000-2001.
"Ichtyofaunes comparées de deux étangs littoraux du Roussillon : Canet-Saint Nazaire et Salses-Leucate. Écologie générale et biologie des diverses espèces de poissons". Thèse 3ème cycle, Université Paris VI, Hervé P.,253p - 1978.
"Inventaire des invertébrés d'une lagune méditerranéenne des côtes de France, biocénoses et confinement : l'étang de Salses-Leucate (Roussillon)", thèse E.P.H.E, Clanzig S.,486p, - 1987.
"Inventaire des sources de pollution sur le périmètre du SAGE de l'étang de Leucate ou de Salses", GAEA environnement / CÉPRALMAR, 84p. - septembre 2000

"Inventaire et cartographie des zones humides sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate", Biotope / RIVAGE, 162p. - 2009.
"Les dossiers de l'Observatoire du littoral : Démographie et économie du littoral", Insee et le SOeS, 21p. - 2010.
"Les fiches indicateur de l'Observatoire du littoral", Ifen et SOeS, 7p. - 2010.
"Mieux gérer les lagunes méditerranéennes", Pôle Relais Lagunes Méditerranéennes, 89p. - septembre 2008.
"Modernisation de l'inventaire ZNIEFF", Région Languedoc-Roussillon, DREAL / CEN-LR / Conservatoire Botanique Méditerranéen, Edition 2008 - 2010.
"Orientations stratégiques pour la gestion de l'érosion en Languedoc-Roussillon", EID, BRL / Mission Interministérielle d'Aménagement du littoral, 24p. - juin 2003.
"Participation aux actions engagées par la Chambre d'Agriculture du Roussillon dans le cadre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate", INFOMA / CA 66, 32p. - 2009.
"Plan de gestion de la fréquentation du complexe lagunaire de Salses-Leucate", Life+LAG'Nature / RIVAGE, 44p. - septembre 2011.
"Portrait de territoire", SOes Corinne Land Cover, ©Géoclip, 12p. - 2010.
"Prélèvements mensuels actuels estimés pour l'Agriculture sur la zone d'étude (66)", programme Vulcain, BRGM / ANR /BRL Ingénierie / HSM de Montpellier / CNRM - septembre 2009.
"Prélèvements mensuels actuels estimés pour l'Alimentation en Eau Potable sur la zone d'étude (66)", programme Vulcain, BRGM / ANR /BRL Ingénierie / HSM de Montpellier / CNRM - septembre 2009.
"Profil Environnemental du Languedoc-Roussillon", DIREN, 233p. - décembre 2006.
"Projet AgroEnvironnemental de territoire des sites Natura 2000 du Complexe Lagunaire de Salses-Leucate", RIVAGE, 130p. - novembre 2011.
"Prospective des territoires en Languedoc-Roussillon. Maintenir l'attractivité des grands territoires urbains", Cahiers 2, 3, 4, 7, Collaboration CNRS/MTE - Université Montpellier III et DRE Languedoc-Roussillon - 2006
"Qualité du Milieu Marin Littoral. Bulletin de la surveillance", Rapport RST/LERLR/10.002. Ifremer, 109p. - juin 2010.
"Repères Synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon, n°9", INSEE, 6p. - octobre 2007.
"Réseau de Suivi Lagunaire du Languedoc-Roussillon : Bilan des résultats 2009". Rapport RSL-10/2010, Ifremer, 321p. - mars 2010.
"SAGE de l'étang de Salses-Leucate", Syndicat RIVAGE Salses-Leucate - 2004.
"SAGE des nappes Plio-quaternaire de la plaine du Roussillon : État initial", Syndicat mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon, 170 p. - 2011.
"Schéma départemental des Espaces Naturels des Pyrénées-Orientales", Acer campestre, Cercis, GOR, Les enfants de la planète / CG66, 184 p., 2008
"SCOT de la Narbonnaise : Diagnostic de territoire, Diagnostic environnemental, PADD, DOG, Évaluation environnementale, Volet littoral", Syndicat de Cohérence Territoriale - 2006.
"SCOT de la plaine du Roussillon : Synthèse de l'état initial de l'environnement et du diagnostic de territoire - PADD provisoire", Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon / Agence d'URbanisme Catalane, 44p.-48p. - 2007-2010.
"Suivi de la pêche aux petits métiers. Prud'homies du Languedoc Roussillon", CÉPRALMAR, 47 et 46p. - 2002, 2004.